



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/46/PV.60

17 décembre 1991

FRANCAIS

Quarante-sixième session

ASSEMBLEE GENERALE

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA 60e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le mardi 3 décembre 1991, à 15 heures

Président : M. SHIHABI (Arabie saoudite)
puis : M. RAZALI (Malaisie)
(Vice-Président)
M. BAGBENI ADEITO NZENGEYA (Zaïre)
(Vice-Président)

Politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain [37] (suite)

a) Rapport du Comité spécial contre l'apartheid

/...

Le présent procès-verbal contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

- b) Rapport du Groupe intergouvernemental chargé de surveiller la fourniture et la livraison de pétrole et de produits pétroliers à l'Afrique du Sud
- c) Rapports du Secrétaire général
- d) Rapport de la Commission politique spéciale

Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe [102] (suite)

- a) Rapport du Secrétaire général
- b) Projet de résolution

La séance est ouverte à 15 h 10.

POINTS 37 ET 102 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

POLITIQUE D'APARTHEID DU GOUVERNEMENT SUD-AFRICAIN

- a) RAPPORT DU COMITE SPECIAL CONTRE L'APARTHEID (A/46/22)
- b) RAPPORT DU GROUPE INTERGOUVERNEMENTAL CHARGE DE SURVEILLER LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE PETROLE ET DE PRODUITS PETROLIERS A L'AFRIQUE DU SUD (A/46/44)
- (c) RAPPORTS DU SECRETAIRE GENERAL (A/46/499, A/46/507, A/46/648)
- (d) RAPPORT DE LA COMMISSION POLITIQUE SPECIALE (A/46/643)

PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION DES NATIONS UNIES POUR L'AFRIQUE AUSTRALE

- a) RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL (A/46/561)
- b) PROJET DE RESOLUTION (A/46/L.25)

M. RAO (Inde) (interprétation de l'anglais) : Je suis heureux de prendre la parole à l'Assemblée générale et de vous présenter mes meilleurs vœux de succès, ainsi qu'aux membres de l'Assemblée. Je voudrais également souhaiter une chaleureuse bienvenue à M. Nelson Mandela, Président de l'African National Congress, qui a pris la parole aujourd'hui à l'Assemblée générale. Sa longue lutte pour le démantèlement complet de l'apartheid en Afrique du Sud et la déclaration encourageante qu'il a faite ce matin rappellent à la communauté internationale la nécessité d'appuyer encore davantage le peuple sud-africain dans sa lutte pour l'édification d'une Afrique du Sud démocratique et non raciale.

Je voudrais exprimer ma reconnaissance au Comité spécial contre l'apartheid pour son rapport de 1991, très complet et très riche en informations, et pour les contributions précieuses qu'il a apportées au cours des années à la lutte contre le système inacceptable de l'apartheid. L'appui diligent fourni par le Centre contre l'apartheid dans la croisade de la communauté internationale contre l'apartheid est également digne d'éloges.

A la session de l'Assemblée générale de décembre 1990, ma délégation a demandé le démantèlement du système odieux de l'apartheid. Au cours de l'année 1991, les autorités sud-africaines ont pris un certain nombre de mesures positives dans ce sens. Mais, beaucoup reste à faire pour assurer que les transformations qui se produisent aujourd'hui sont véritablement irréversibles et satisferont enfin les aspirations de la majorité du peuple

M. Rao (Inde)

sud-africain. Il y a deux aspects à cela : tout d'abord, l'abrogation des lois et des règlements injustes de l'apartheid et, deuxièmement, la fin des inégalités engendrées par ces lois et ces règlements. Comme je l'ai dit, certaines lois fondamentales qui ont institutionnalisé l'apartheid ont été abrogées. Mais le processus important et nécessaire qui consiste à s'attaquer sinon à redresser les effets de l'apartheid n'a pas encore commencé. Dans son deuxième rapport d'activité sur l'application de la Déclaration sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe (A/45/1052), le Secrétaire général déclare :

"Si les lois fondamentales de l'apartheid ont été abrogées avant le mois de juin comme promis, les attitudes et les pratiques correspondantes n'ont pas disparu, pas plus que les conséquences de ces lois."

Je cite encore le même rapport :

"Néanmoins, ce processus (visant à instaurer finalement un gouvernement démocratique en Afrique du Sud) risque d'être relativement long, voire vulnérable, et il pourrait être entravé par l'ampleur des inégalités socio-économiques qui persistent en Afrique du Sud et l'insuffisance des démarches entreprises à ce jour pour y remédier."

Les mesures récemment prises par les autorités sud-africaines, je le répète, éliminent certes certaines structures indésirables de l'apartheid, mais elles ne suppriment en rien, ne serait-ce que partiellement, le malaise social et économique engendré par les lois de l'apartheid. Par exemple, l'abrogation des lois sur la discrimination raciale, bien qu'elle stipule que les personnes nées après 1991 ne feront pas l'objet de discrimination raciale, permet en même temps le maintien du registre de population actuel jusqu'à ce que le Republic of South Africa Constitution Act de 1983 ait été abrogé. De même, l'abrogation du Land Measures Act de 1991, basé sur la race, alors qu'il permet aux Sud-Africains noirs d'acheter ou d'occuper légalement des propriétés partout dans le pays, ne comprend aucune disposition de restitution pour les communautés qui ont été dépossédées en application du Group Areas Act ou des Land Acts. De plus, ces communautés ne disposent pas des moyens financiers nécessaires pour racheter les biens qui leur ont été confisqués sous le régime de l'apartheid.*

* M. Razali (Malaisie), Vice-Président, assume la présidence.

M. Rao (Inde)

L'apartheid, on le sait, divise la population et déchaîne la haine et la cruauté sur les innocents sans méfiance. Il engendre la violence et il ne peut s'entretenir que par la violence. La communauté mondiale avait espéré qu'avec la signature de l'Accord national de paix, en septembre 1991, la terrible vague de violence, qui avait commencé au Natal et au Transvaal en février 1991, serait enfin maîtrisée. Les incidents violents ont en fait diminué pendant un certain temps après la signature de l'Accord de paix. Mais, au moment où on signale que l'Afrique du Sud est incapable de répondre aux allégations selon lesquelles la police et des membres des forces de sécurité ont été mêlés à ces actes de violence et de terrorisme, où on rapporte la présence de groupes de mercenaires en Afrique du Sud, et suite aux révélations faites en juin 1991 sur l'utilisation secrète de fonds publics par des membres des autorités officielles pour appuyer les activités de divers partis, on ne peut qu'éprouver des doutes quant à la tendance politique du Gouvernement sud-africain et à sa complicité dans la prolongation de la violence dans le pays. Tout indique donc que la violence continue en Afrique du Sud est due à la persistance des attitudes fondamentales de l'apartheid. La liberté d'activité politique libre et le fragile processus de transformation sont gravement menacés. Il est essentiel que des mesures efficaces soient prises immédiatement pour venir à bout de cette menace, de façon à s'assurer que les mouvements anti-apartheid en Afrique du Sud ne seront pas détournés de leur entreprise visant à y opérer une transformation pacifique.

Les inégalités socio-économiques qui existent aujourd'hui en Afrique du Sud sont parmi les autres conséquences débilatantes de l'apartheid. On estime qu'en 1991 le revenu par habitant était de 20 600 rands pour les Blancs et seulement de 2 400 rand pour les Noirs. Dans le domaine de l'emploi, il est déconcertant de noter que seulement 2,2 % des cadres dans les 100 plus grandes entreprises d'Afrique du Sud sont Noirs. Ces iniquités sont étroitement liées au système d'éducation imposé par l'apartheid, dans lequel l'Etat dépense cinq fois plus pour l'éducation d'un enfant blanc que pour celle d'un enfant noir. Le Secrétaire général a noté ce grave problème dans son second rapport d'activité du 4 septembre 1991 (A/45/1052) :

M. Rao (Inde)

"Il faudra surmonter les profondes divisions socio-économiques et les attitudes négatives persistantes à l'égard du changement, si l'on veut améliorer sensiblement les conditions de vie des secteurs défavorisés."

Au cours de cette année, les autorités sud-africaines ont pris la mesure très positive qui consiste à remettre en liberté certaines catégories de prisonniers politiques. Un autre événement positif encore est survenu en septembre, lorsque les autorités sud-africaines et le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés ont signé un mémorandum d'entente sur le rapatriement volontaire des réfugiés et des exilés et sur la réintégration des rapatriés sud-africains. Le processus est cependant compromis par le maintien sous les verrous de plusieurs centaines de prisonniers politiques en Afrique du Sud et par les difficultés qu'éprouvent les réfugiés et les exilés politiques qui sont déjà rentrés en Afrique du Sud à réintégrer la société. Lorsque les autorités sud-africaines auront adopté les mesures nécessaires pour surmonter ces écueils, seulement alors pourra s'instaurer un climat propice aux négociations, comme l'exige depuis 1989 la Déclaration des Nations Unies sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe.

M. Rao (Inde)

Une condition importante du progrès dans le processus démocratique en Afrique du Sud est l'unité des forces anti-apartheid. Nous sommes heureux de constater que des progrès ont été réalisés sur cette voie en octobre dernier, lorsque l'ANC, le Pan Africanist Congress of Azania (PAC), les syndicats et d'autres organisations ont participé à la conférence du Front patriotique/uni et ont conclu un accord important sur une approche commune dans l'élaboration d'une constitution. Cette approche, qui a clairement défini le processus de changements démocratiques en Afrique du Sud est un instrument important qui permettra à la majorité de l'Afrique du Sud qui souffre depuis si longtemps de parvenir à l'objectif recherché. Nous notons également les progrès concernant les pourparlers qui se sont tenus du 29 au 30 novembre pour préparer la convention sur une Afrique du Sud démocratique.

Le Communiqué sur l'Afrique du Sud adopté à la fin du Sommet du Commonwealth à Harare en octobre 1991 définit très clairement la question des sanctions lorsqu'il dit que :

"L'objet des sanctions a toujours été de mettre fin de façon pacifique à l'apartheid, grâce à la tenue de négociations entre le gouvernement et les représentants reconnus de la majorité noire."

Cela correspond aux objectifs de la Déclaration des Nations Unies de 1989 sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe. C'est dans ce contexte que nous devons considérer le régime international actuel de sanctions contre l'Afrique du Sud et analyser comment le processus de changement en Afrique du Sud, qui n'a démarré que tout récemment, peut être encouragé. La communauté internationale est convenue d'un large éventail de sanctions à la suite d'un examen très minutieux. L'objectif des sanctions était de persuader avec fermeté et détermination les autorités sud-africaines qu'à moins que l'apartheid ne soit irréversiblement démantelé, le monde continuera à les tenir responsables de l'oppression de la population noire majoritaire. Le fait que les autorités sud-africaines aient ressenti les conséquences négatives des sanctions, et aient décidé d'abroger certaines lois odieuses de l'apartheid, témoigne de l'efficacité des sanctions.

Le rapport du Comité spécial contre l'apartheid a conclu à juste titre que pour encourager le processus de changement démocratique en Afrique du Sud, la communauté internationale doit continuer à adopter une double approche, à

M. Rao (Inde)

savoir exercer des pressions sur les autorités sud-africaines tout en fournissant une assistance aux forces démocratiques en Afrique du Sud. Il faut notamment accroître l'assistance afin de renforcer et d'améliorer la capacité de ces forces démocratiques durant le processus de négociation. Cette assistance doit également faciliter la réinsertion des réfugiés et des exilés politiques qui rentrent chez eux, et celle des prisonniers politiques libérés, et élaborer des programmes pour le développement des secteurs désavantagés de la population d'Afrique du Sud. Ces efforts doivent porter plus particulièrement sur l'éducation, la formation, la santé et le logement afin que lorsque le processus de transition s'engagera le nouveau gouvernement démocratique puisse disposer d'une main d'oeuvre adéquate pour mettre en oeuvre sa politique.

Je me permets de rappeler que l'Inde a souscrit aux décisions sur les sanctions qui sont énoncées dans le Communiqué du Sommet du Commonwealth de Harare. Elles figurent également dans le rapport du Comité spécial contre l'apartheid. Différentes sanctions ont été levées, dans un cas, en réponse aux progrès réalisés dans le démantèlement de l'apartheid. Simultanément, comme je l'ai dit précédemment, le maintien du reste des sanctions doit être le moyen d'encourager et de poursuivre les progrès entrepris en vue d'établir un gouvernement démocratique non racial en Afrique du Sud. S'il est certes approprié de lever, à ce stade, les sanctions contre les individus en Afrique du Sud, le reste des sanctions ne doit être levé que par étape, à mesure que la situation évoluera en Afrique du Sud. Nous pensons fermement que la levée de toutes les sanctions ou des sanctions les plus importantes serait prématurée et inefficace. Le Ministre des affaires étrangères de l'Inde, M. Madhavsingh Solanki, a déclaré récemment, lors de la dixième Conférence ministérielle des pays non alignés à Accra :

"Nous sommes certains que ces pressions, y compris les sanctions, doivent se poursuivre. Le plus souvent, la lutte est encore plus difficile lorsque la fin est en vue. C'est le moment pour nous tous de renforcer notre solidarité avec l'ANC et le PAC, et avec les mouvements de libération de l'Afrique du Sud. Nous devons continuer à être vigilants jusqu'à ce que tous les peuples de l'Afrique du Sud puissent

M. Rao (Inde)

vivre ensemble, en tant que citoyens pleinement égaux, dans une société véritablement non raciale et démocratique, dans le cadre d'une constitution librement acceptée par le peuple, fondée sur la non-discrimination."

Nous espérons que la stratégie présentée à cet égard dans le rapport du Comité spécial contre l'apartheid sera adoptée par la communauté internationale.

L'attachement de l'Inde à la lutte contre l'apartheid est bien connu. Nous avons été les premiers à porter le problème à l'attention de la communauté internationale, en 1946. Depuis lors, l'Inde a toujours appuyé la lutte de la majorité des Sud-Africains pour leurs droits légitimes. La détermination et le courage des opprimés dans ce pays et la solidarité de la communauté internationale dans leur lutte a provoqué le recul de l'apartheid. L'Inde espère que cette lutte sera couronnée par l'installation d'un gouvernement démocratique et non racial en Afrique du Sud.

M. TARI (Israël) (interprétation de l'anglais) : C'est avec une grande satisfaction que la délégation israélienne, de concert avec bon nombre d'autres délégations à l'Assemblée générale, prend note des processus de changement en cours en Afrique du Sud. Nous nous félicitons des mesures positives prises par le Gouvernement sud-africain en vue de libéraliser le système politique. Nous espérons que ces efforts se poursuivront et nous sommes certains qu'ils seront couronnés de succès.

Le Secrétaire général des Nations Unies a récemment déclaré ce qui suit :

"Dans l'ensemble, les progrès vers la fin de l'apartheid en Afrique du Sud, quoique hésitants, se poursuivent. D'importantes structures légales de l'apartheid ont été supprimées. Plusieurs mesures nécessaires à un climat propice aux négociations, ainsi que des initiatives de paix ont été entreprises, et l'Afrique du Sud semble aller de l'avant vers l'ouverture d'importantes négociations." (A/AC.115/PV.652, p. 8)

Dans la même déclaration, le Secrétaire général faisait également état de la signature de l'Accord national de paix, le 14 septembre 1991, par toutes les organisations politiques importantes en Afrique du Sud comme d'un "autre événement encourageant." (Ibid, p. 11)

M. Tari (Israël)

Lors de la Conférence au sommet tenue à Harare le 21 octobre 1991, les chefs de gouvernement du Commonwealth se sont également

"félicités des changements importants survenus en Afrique du Sud au cours des 20 derniers mois depuis les initiatives prises par le Président De Klerk."

Ils ont déclaré que :

"ces développements ont rapproché l'objectif qui consiste à éliminer l'apartheid et à créer une démocratie non raciale dans une Afrique du Sud unie et non fragmentée."

Les Etats-Unis, les Etats membres de la Communauté européenne, et les membres du Mouvement des pays non alignés ont également reconnu ces progrès. Comme le Secrétaire général l'a mentionné :

"Le processus en Afrique du Sud pourrait être relativement long et même fragile" (A/AC.115/PV.652, p. 8)

mais, dans l'ensemble, nous pouvons être sûrs, comme le Président de l'Etat d'Israël, Chaim Herzog, l'a déclaré au cours d'une récente visite du Président De Klerk à Jérusalem, que le processus engagé représente une percée essentielle et puissante. Comme d'autres, nous nous sentons encouragés d'apprendre qu'il a notamment été confirmé qu'une convention se tiendra le 20 décembre 1991, avec la participation des différentes parties, afin d'engager des négociations sur l'avenir de l'Afrique du Sud.

M. Tari (Israël)

La société israélienne contemporaine est ouverte, pluraliste et démocratique. Elle est aussi multiraciale et comprend plus de 100 groupes ethniques issus de toutes les régions du monde. Depuis quelques années, Israël a fait venir chez lui des dizaines de milliers de Juifs noirs et les a intégrés avec amour dans son propre tissu national, culturel et social. Le mouvement sioniste a servi de modèle à de nombreux mouvements de libération.

En 1987, Israël a participé, avec les autres démocraties occidentales, à la mise en oeuvre d'une politique de sanctions que nous avons continué d'appliquer au fil des ans de manière ferme et décisive. L'été dernier, en réponse aux mesures courageuses prises par le Gouvernement sud-africain, le Gouvernement israélien a décidé, comme d'autres Etats, de lever la plupart des sanctions qu'il imposait jusqu'alors.

Le 14 juillet 1991, le Conseil des ministres israélien a adopté une résolution affirmant qu'en raison des changements et des événements survenus en Afrique du Sud en vue de l'abolition du régime d'apartheid, le Gouvernement israélien décidait, premièrement, d'accueillir favorablement les modifications et les réformes mises en oeuvre en Afrique du Sud après l'élection du Président De Klerk, et deuxièmement, d'abroger ses décisions du 17 mars 1987 et du 16 septembre 1987 sur ses relations avec l'Afrique du Sud dans les domaines de l'économie, des échanges, de la culture, du tourisme, de la science et des visites de fonctionnaires. Cette résolution n'a pas modifié les décisions gouvernementales antérieures relatives à l'interdiction d'autres initiatives dans le domaine de la défense.

Par ailleurs, l'Etat d'Israël souhaite amplifier et intensifier sa coopération avec la communauté noire en Afrique du Sud. Il existe entre l'Etat d'Israël et les nations africaines des affinités très fortes fondées sur le respect mutuel et le même sentiment de dignité et renforcées par une lutte commune pour la justice et l'égalité. Depuis la renaissance de l'Etat d'Israël, des liens intimes et fraternels de coopération se sont effectivement noués entre Israël et de nombreux Etats africains. Des milliers d'experts africains ont visité Israël et participé à des programmes de coopération technique dans les domaines de l'agriculture, de l'irrigation, de l'administration et de l'éducation sanitaires, et de nombreux experts israéliens ont eu l'honneur de contribuer à des entreprises techniques et scientifiques créatrices en Afrique.

M. Tari (Israël)

De plus, le Gouvernement israélien, au moyen d'un fonds spécial, fournit une aide à des représentants et des membres des communautés noires et métisses d'Afrique du Sud. Des programmes de formation axés spécifiquement sur le développement comparatif sont organisés à leur intention en Israël. Un cours sur le rôle des organisations populaires dans le développement national communautaire, qui s'est achevé il y a quelque temps, s'adressait particulièrement aux étudiants des communautés noires sud-africaines. Au total, depuis 1986, près de 450 dirigeants sud-africains noirs ont participé en Israël à des programmes de coopération technique dans les domaines de la santé, de l'éducation, du développement social et de l'agriculture, dans le cadre de l'Institut afro-asiatique d'Israël et de la Division de la coopération internationale du Ministère israélien des affaires étrangères. Israël est l'un des quelques pays du monde qui, par souci de solidarité, dispensent ce genre constructif de formation et de cours, et nous appelons les autres pays à agir dans le même esprit et de la même façon.

Le 10 novembre 1991, à l'issue de sa rencontre avec M. Botha, Ministre sud-africain des affaires étrangères, M. David Levy, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères d'Israël, a souligné qu'Israël plaçait beaucoup d'espoir dans la stabilité en Afrique du Sud et comptait coopérer avec tous les éléments en présence, sans favoriser l'un plutôt que l'autre. Nous entretenons avec l'actuel gouvernement des relations stables qui ont un long historique. Nous aspirons à un dialogue ouvert et, nous l'espérons, amical avec la population noire.

Je dois souligner de nouveau le cynisme avec lequel la propagande anti-israélienne a manipulé la question de l'apartheid. L'apartheid est exploité comme un outil politique dans la campagne obsessionnelle menée contre Israël, mais un nombre croissant de pays et de dirigeants africains refusent de prêter attention aux sempiternelles résolutions, usées et dépassées, sur Israël et l'Afrique du Sud.

Ce changement d'attitude, qui se reflète dans l'amélioration constante des relations entre Israël et des Etats africains, est manifeste à la présente session de l'Assemblée générale, où l'ancienne majorité automatique contre Israël a commencé à se transformer en peau de chagrin. Nous sommes confiants que cette nouvelle attitude se reflétera aussi dans le débat et dans le vote à

M. Tari (Israël)

venir. Dans notre monde contemporain en mutation, ce débat traditionnel sur l'apartheid nous fournit une occasion rare : l'occasion de prendre acte d'un important événement positif de l'histoire contemporaine, mais aussi l'occasion de contribuer à sa consolidation et à son accélération.

Pour conclure, je tiens à réaffirmer notre vif espoir que le Gouvernement sud-africain poursuivra son programme de libéralisation et de réformes de fond et que les différentes communautés d'Afrique du Sud pourront bientôt vivre dans la paix et l'harmonie qui leur ont été refusées depuis si longtemps.

M. KANE (Mauritanie) : Notre débat sur la politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain se déroule dans le contexte d'une actualité internationale marquée par la disparition progressive des antagonismes d'antan et l'émergence d'une ère où le dialogue et la coopération prennent le pas sur les confrontations de naguère. Ce processus positif a trouvé un écho prometteur en Afrique du Sud, où la lutte héroïque du peuple sud-africain opprimé, soutenue par la solidarité internationale, a obligé les tenants de l'odieuse politique d'apartheid à répondre aux aspirations légitimes du peuple sud-africain et à entendre les appels répétés de la communauté internationale.

M. Kare (Mauritanie)

C'est ainsi que la libération inconditionnelle du patriote africain Nelson Mandela, la légalisation des partis et organisations politiques, de même que l'indépendance de la Namibie, ont ouvert un nouveau chapitre dans les relations intercommunautaires en Afrique du Sud et, par-delà celles-ci, dans les relations interétatiques dans cette partie du continent.

La Mauritanie, à l'instar des autres pays Membres des Nations Unies, s'est félicitée de ce nouveau cours des choses et n'a cessé depuis de l'encourager, dans l'espoir de voir bientôt l'avènement d'une Afrique du Sud démocratique, non raciale et unie.

Les progrès réalisés en Afrique du Sud ces dernières années, pour positifs et prometteurs qu'ils soient, ne doivent pas nous faire oublier les objectifs ultimes de la lutte du peuple sud-africain que sont l'éradication totale de l'apartheid et de ses vestiges et l'établissement d'une société multiraciale et d'un Etat uni et démocratique. Pour parvenir à ces objectifs, la communauté internationale a déjà, par l'adoption de la Déclaration sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe, énoncé un certain nombre de mesures et de principes à suivre pour promouvoir un dialogue véritable devant aboutir à ces résultats.

Depuis l'adoption de cette déclaration, bien des obstacles ont été aplanis et le mur psychologique de la peur et de la méfiance s'est fissuré. Est-ce à dire donc que le processus est devenu irréversible? D'aucuns s'empressent de le penser et de le croire. Quant à nous, nous demeurons convaincus qu'aussi longtemps que l'objectif fondamental qu'est l'éradication complète de l'apartheid n'aura pas été atteint, la vigilance devrait être de mise.

La violence qui continue à sévir dans les townships, les obstacles dressés par les autorités officielles face au retour et à l'amnistie à accorder aux réfugiés et exilés politiques, le fait que des fonds publics ont été utilisés secrètement pour attiser les troubles factieux, la survivance de certains aspects de lois répressives, et en particulier de l'Internal Security Act, voire le renforcement et l'extension de certains bantoustans, doivent inciter la communauté internationale à plus de circonspection et de vigilance.

En dépit de l'abrogation de jure des piliers de l'apartheid, ce système honni continue d'imprégner les actes et les paroles des tenants de ce régime.

Mr. Kano (Mauritanie)

Comment comprendre alors autrement leur refus d'une constituante démocratiquement élue ou leur insistance à demeurer les maîtres d'oeuvre de tout le processus? Ces relents d'attitude d'une époque révolue mettent à rude épreuve l'engagement sincère de certains acteurs importants du Gouvernement actuel. C'est pourquoi nous restons convaincus que l'arme des sanctions ne devrait pas être levée aussi longtemps qu'une constitution démocratique et le droit de vote n'auront pas été mis en place.

En dépit de la persistance de ces écueils, nous continuons de suivre avec intérêt et espoir l'évolution de la situation en Afrique du Sud. Nous saluons dans ce cadre la création récente, les 26 et 27 octobre dernier, d'un Front patriotique uni entre l'ANC, le PAC et d'autres organisations patriotiques, tout comme nous nous félicitons de l'Accord national pour la paix signé le 14 septembre 1991 entre l'ANC, le Gouvernement et un certain nombre d'organisations politiques et syndicales. Nous formulons l'espoir que ces actes positifs se traduiront bientôt par le lancement d'un véritable processus de négociation pour une nouvelle Afrique du Sud qui sera débarrassée de l'apartheid et de ses séquelles. A ce propos, nous ne pouvons que nous réjouir de la perspective de la tenue, les 20 et 21 décembre prochain, des premières discussions constitutionnelles.

La Mauritanie, comme par le passé, reste solidaire de la lutte du peuple sud-africain et elle ne ménagera aucun effort pour faire triompher les idéaux de liberté, de justice et d'égalité pour lesquels nos frères d'Afrique du Sud n'ont cessé de payer un lourd tribut.

Qu'il me soit permis, avant de terminer, d'adresser nos chaleureuses félicitations au Comité spécial contre l'apartheid et à son président, le professeur Ibrahim Gambari, pour leur dévouement et leur engagement en faveur de la cause de la libération du peuple sud-africain.

M. ELHOUDEIRI (Jamahiriya arabe libyenne) (interprétation de l'arabe) : Depuis plus de 40 ans, la politique d'apartheid pratiquée par le régime raciste d'Afrique du Sud est restée inscrite comme l'un des principaux points à l'ordre du jour des Nations Unies. Au cours de cette longue période, l'Assemblée générale et de nombreuses autres instances internationales et régionales ont adopté un grand nombre de résolutions visant à mettre fin aux souffrances du peuple sud-africain et aux politiques de discrimination raciale

M. Elhoudeiri (Jamahiriya arabe libyenne)

s auxquelles il est soumis. Cependant, en dépit de cela, l'Afrique, dont les peuples se sont battus pour l'indépendance et la liberté et dont des milliers de ses fils ont sacrifié leur vie pour la défense de l'homme et de sa dignité, continue de voir une précieuse partie de son territoire soumise à l'une des forces les plus abjectes de discrimination, exercée par une minorité qui a bafoué les principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies et de la Déclaration universelle des droits de l'homme. La communauté internationale a condamné la politique odieuse de l'apartheid comme étant "un crime contre l'humanité" et exigé sa totale élimination.

L'Assemblée générale examine cette année la politique de l'apartheid à une étape importante de l'histoire de l'Afrique australe. Au cours des deux dernières années, la région a été témoin de nombreux événements successifs, tels la signature du Traité de paix en Angola et les négociations amorcées entre le Gouvernement du Mozambique et le RENAMO. En Afrique du Sud même, des événements ont eu lieu qui ont renforcé les chances de parvenir à un règlement du conflit. Citons, entre autres, la libération de nombreux prisonniers politiques, le retour de nombreux exilés ainsi que la légalisation des organisations politiques et l'abrogation de certaines lois qui étaient considérées comme les piliers de l'apartheid.

La communauté internationale a suivi l'évolution de la situation en Afrique du Sud avec la plus grande attention, ce qui a suscité chez d'aucuns un optimisme exagéré, qui les a portés à atténuer les sanctions à l'encontre du régime racial et même à considérer les lever entièrement, sous prétexte que ce régime était près de sa fin. Cependant, un examen objectif du résultat réel de cette évolution montre clairement aujourd'hui que ce qui est intervenu reste bien en deçà des buts fixés par la communauté internationale. Le régime de l'apartheid existe toujours. Les mesures pratiques visant à son éradication définitive - à savoir des négociations constitutionnelles, essentielles à l'instauration d'un Etat non racial - n'ont pas encore commencé d'être mises en place.

M. Elhoudeiri (Jamahiriya arabe libyenne)

Et même le processus de dialogue qui a commencé entre les dirigeants du régime et les dirigeants des mouvements de libération, et qui a abouti déjà à certains résultats concrets, est maintenant en danger en raison des actes de violence qui se multiplient dans le pays et des activités suspectes du régime d'apartheid, qui continue de faire obstacle au retour des exilés et se refuse à libérer de nombreux prisonniers politiques. Tout cela a suscité des doutes quant au sérieux des dirigeants de Pretoria quand ils disent vouloir satisfaire aux aspirations du peuple d'Afrique du Sud. Ces objectifs auxquels ce peuple aspire sont inscrits dans la Déclaration sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe, que l'Assemblée générale a adoptée par consensus en décembre 1989.

Faciliter le retour des exilés encore à l'étranger et rendre possible leur réinsertion dans la société, mettre fin aux tactiques d'atermolement destinées à différer la libération de tous les prisonniers politiques restants, abroger les lois oppressives encore en vigueur et éliminer les graves injustices résultant des lois d'apartheid sont autant de préalables essentiels si l'on veut instaurer un climat de confiance et un esprit de coopération, et démontrer la bonne foi du régime et sa volonté authentique de mettre fin à la politique d'apartheid.

L'un des principaux facteurs d'une transformation démocratique est que le régime cesse au plus tôt d'alimenter les actes de violence perpétrés dans le pays. Il ne fait plus aucun doute aujourd'hui que ce régime soit responsable d'entretenir ces actes de violence pour tenter de faire avorter tout effort unifié en vue d'éliminer l'apartheid. En outre, le régime est prié de créer un climat propice à l'ouverture de négociations en vue d'éliminer l'apartheid sous toutes ses formes et de le remplacer par une société démocratique non raciale où chacun pourrait jouir pleinement de la liberté et de l'égalité sans distinction de couleur, de race ou d'origine. Jusqu'à ce qu'il en soit ainsi, la communauté internationale, qui s'est engagée par des résolutions successives à éliminer ce système, ne doit pas se contenter des changements qui ont eu lieu en Afrique du Sud ni croire que ces changements sont définitifs et irréversibles.

Lever les sanctions aveuglément serait prématuré et aurait un résultat contraire à celui souhaité et, de plus, enlèverait à la communauté internationale sa capacité d'influencer les événements en Afrique du Sud et

M. Elhoudeiri (Jamahiriya arabe libyenne)

d'accélérer le processus d'élimination de l'apartheid. C'est pourquoi la communauté internationale a le devoir d'accroître son appui aux forces qui poussent à la transformation démocratique en Afrique du Sud et de continuer à exercer des pressions jusqu'à ce que le peuple sud-africain récupère tous ses droits légitimes et jouisse pleinement de droits égaux, quelle que soit sa couleur.

Le déni des droits d'un peuple en raison de sa race, de sa couleur ou de ses croyances est en soi une atteinte à la dignité de l'homme où que ce soit et à quelque moment que ce soit. Et au cours de cette fin de siècle, la communauté internationale ne saurait accepter en son sein un régime ou une entité qui soient fondés sur la discrimination et le déni des droits des autres. Je veux parler du régime d'apartheid en Afrique du Sud, qui a foulé aux pieds la dignité de tout un peuple et de l'entité sioniste, qui a usurpé la terre de Palestine et dispersé son peuple et qui continue d'humilier ceux qui restent, en les fourrant en prison ou dans des camps de détention, au mépris et en violation flagrante de tous les droits et principes internationaux et des normes de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Ces deux régimes ont promu et consolidé leur collaboration dans tous les domaines, notamment dans le domaine militaire, le nucléaire surtout. Cette collaboration constitue un danger qui va bien au-delà des régions arabe et africaine et entrave tous les efforts prodigués pour faire de l'Afrique et de la région du Moyen-Orient des zones dénucléarisées. Le Comité spécial contre l'apartheid ne cesse de nous mettre en garde contre les dangers de cette collaboration. Dans son rapport (A/46/22), le Comité consacre une partie de ses observations aux formes de collaboration entre le régime sud-africain et Israël. Il y déclare que la collaboration entre l'Afrique du Sud et Israël dans le domaine nucléaire suscite les plus grandes inquiétudes au sein du Comité spécial. A ce propos, il dit également :

"La question de la collaboration militaire et nucléaire entre Israël et l'Afrique du Sud est traitée en détail dans un livre du journaliste américain Seymour Hersh, publié [aux Etats-Unis] sous le titre : The Samson Option. L'auteur confirme que l'Afrique du Sud et Israël ont procédé en septembre 1979, à 1 500 milles au large du cap de Bonne Espérance, à l'essai d'une ogive nucléaire." (A/46/22, par. 206)

M. Elhoudeiri (Jamahiriya arabe libyenne)

La Jamahiriya arabe libyenne a toujours eu une attitude claire et concrète à l'égard du régime d'apartheid raciste et de ses pratiques. Outre notre condamnation persistante de ce régime, mon pays a toujours souligné qu'il était fermement convaincu de la nécessité d'éliminer totalement ce régime par le truchement de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et dans le cadre du Mouvement des non-alignés, et d'appuyer la majorité opprimée du peuple sud-africain qui lutte pour recouvrer ses droits légitimes. Mon pays est fier du rôle qu'il joue en soutenant les mouvements de libération et en appuyant les Etats de la ligne de front qui font face avec opiniâtreté aux politiques de discrimination. Nous sommes fiers aussi de participer aux efforts internationaux en vue de prêter assistance aux victimes de l'apartheid.

Je ne saurais terminer sans rendre hommage aux efforts précieux et aux activités continues du Comité spécial contre l'apartheid. Le rapport du Comité (A/46/22) reflète clairement ses activités et la part qu'il a prise dans les efforts visant à éliminer définitivement l'apartheid, qu'il qualifie de honte pour l'humanité, et auquel il attribue toutes les tragédies et les souffrances du peuple d'Afrique du Sud.

M. ELARABY (Egypte) (interprétation de l'arabe) : Qu'il me soit permis dès le début de mon allocution d'exprimer mes félicitations à M. Boutros Boutros Ghali à la suite de l'adoption par l'Assemblée générale, ce matin, de la résolution confirmant sa nomination au poste de Secrétaire général élu des Nations Unies. Nous sommes convaincus que son expérience, son impartialité et son objectivité lui permettront d'assumer les responsabilités de ce poste élevé.

M. Elaraby (Egypte)

Je ne saurais manquer à cette occasion d'exprimer ma reconnaissance au Secrétaire général actuel, M. Pérez de Cuéllar, qui a accompli sa mission et assumé ses fonctions de Secrétaire général avec beaucoup de compétence pendant 10 ans.

Je suis également heureux de souhaiter la bienvenue à M. Nelson Mandela, Président de l'African National Congress, et c'est avec un vif intérêt que nous avons entendu la déclaration qu'il a faite ce matin. En qualité de représentant de la large majorité de la population sud-africaine, il a su mener avec compétence et sagesse les négociations visant à mettre un terme au régime d'apartheid. Nous appuyons ses efforts en vue d'une Afrique du Sud unifiée, démocratique et non raciale.

Nous nous réunissons aujourd'hui pour examiner les progrès réalisés vers l'application de la Déclaration sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe (A/RES/S-16/1), adoptée le 14 décembre 1989, qui a couronné les travaux de cette session extraordinaire de l'Assemblée générale. Le point de départ réside clairement dans le contenu de la Déclaration, qui exprime la volonté de la communauté internationale d'appliquer les principes et objectifs énoncés dans le Programme d'action obligatoire, en vue de mettre un terme à la politique d'apartheid.

Deux années se sont écoulées depuis l'adoption et la publication de cette déclaration. C'est là une période suffisante pour nous permettre d'étudier la situation, de constater ce qui a été fait et de décider ce qui doit être fait afin de réaliser l'objectif souhaité qui, selon mon pays, se résume ainsi. Premièrement, l'Afrique du Sud doit devenir un pays unifié, démocratique et non racial. Deuxièmement, toute sa population doit jouir de la citoyenneté et de la nationalité sur un pied d'égalité et sans discrimination d'ethnie, de couleur, de race ou de croyance. Troisièmement, son peuple doit avoir le droit de participer au gouvernement et à l'administration du pays, avoir le droit de vote, qui doit être exercé selon un registre électoral non racial et au scrutin secret. Quatrièmement, tous les citoyens doivent jouir des libertés politiques et civiles qui sont mondialement reconnues. Enfin, l'Afrique du Sud doit avoir un système juridique garantissant à tous les citoyens l'égalité devant la loi et un système juridictionnel indépendant et non racial.

M. Elaraby (Egypte)

La transition de l'odieux système d'apartheid vers des négociations en vue de la réalisation de ces objectifs doit se faire par une série de mesures d'instauration de la confiance susceptibles de créer un climat propice à leur succès. Pour être objectif, il convient de reconnaître que M. De Klerk a commencé à corriger les erreurs du passé, après avoir constaté la résistance opiniâtre de la majorité privée de ses droits légitimes, pris conscience de la détermination de la communauté internationale de maintenir ses pressions sur le régime de Pretoria jusqu'à ce qu'il renonce à sa politique raciste et s'être convaincu que le régime d'apartheid ne saurait survivre car il est radicalement contraire à l'esprit de l'époque.

L'abrogation des lois fondamentales qui constituaient les piliers du régime d'apartheid, l'élimination des contraintes imposées aux organisations politiques antiracistes, ainsi que la levée de l'état d'urgence dans presque toute l'Afrique du Sud, sont autant de pas dans la bonne direction, vers des négociations pacifiques entre toutes les parties.

Cependant, la violence persiste et continue d'avoir des conséquences destructrices sur le tissu social et ethnique en Afrique du Sud. Malgré l'accord de paix signé le 14 septembre de cette année, les actes de violence se poursuivent, ce qui nous porte à demander à nouveau au Gouvernement sud-africain d'accomplir son devoir et d'assurer la sécurité et la stabilité dans le pays. Nous le prions instamment d'examiner sérieusement et avec neutralité les accusations portées contre certains membres des forces de sécurité qui alimenteraient la violence. Nous lui demandons également de libérer au plus tôt le reste des détenus politiques et de permettre le retour des exilés afin d'éliminer les obstacles sur la voie des négociations.

La majorité des forces politiques ont participé aux consultations des 28 et 29 novembre dernier, ce qui montre que toutes les parties en Afrique du Sud sont sur le point de s'asseoir à la table des négociations pour décider de l'avenir du pays, et mettre au point les principes constitutionnels fondamentaux qui serviront de cadre à la nouvelle constitution ainsi que les mécanismes nécessaires à son élaboration. Elles décideront également du caractère et de la durée de la période de transition, au cours de laquelle il y aura ce partage du pouvoir, jusqu'à la tenue d'élections générales libres, qui doivent refléter les valeurs démocratiques reconnues par la communauté

M. Elaraby (Egypte)

internationale et jusqu'à la réintégration des bantoustans dans une Afrique du Sud unifiée et démocratique. Ma délégation espère que la réunion prévue pour le 20 décembre 1991 marquera le début de la période de transition, qui nous fera passer de l'ère des violations des droits de l'homme à une ère nouvelle caractérisée par la démocratie, le respect des droits de l'homme et l'égalité de tous les citoyens.

Pour terminer, je tiens à souligner l'importance du rôle que la communauté internationale peut jouer à ce stade crucial de l'histoire de l'Afrique du Sud. Nous devons continuer à inciter et à encourager le Gouvernement de l'Afrique du Sud à mettre un terme au régime d'apartheid, avec ses conséquences négatives profondes, et à négocier de bonne foi avec les représentants de la majorité sud-africaine afin de mettre au point les caractéristiques et les règles de la période transitoire qui s'achèvera - espérons-le - rapidement et avec succès, surtout pour ce qui est des mécanismes nécessaires à l'élaboration de la nouvelle constitution. Cela favorisera les possibilités de coopération avec une Afrique du Sud nouvelle qui pourra être à nouveau admise en tant que membre à part entière de la communauté internationale et notamment de la famille des nations africaines.

M. SOMAVIA (Chili) (interprétation de l'espagnol) : Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole au moment où vous assumez les fonctions de président.

C'est avec un esprit rénové que le Chili prend la parole pour évoquer la question importante de la politique d'apartheid du Gouvernement de l'Afrique du Sud. C'est avec émotion et espoir que nous le faisons - avec émotion, après avoir écouté ce matin le dirigeant incontestable de la lutte contre l'apartheid, Nelson Mandela; avec espoir, étant donné les signes positifs d'évolution politique qui, heureusement, commencent à se manifester et qui sont annonciateurs d'une Afrique nouvelle.

M. Somavia (Chili)

Nous rendons un sincère hommage à Nelson Mandela qui, aujourd'hui et l'an passé, dans cette même enceinte, a réaffirmé la détermination du peuple sud-africain d'instaurer la démocratie. Nous rendons également hommage à tous ceux qui, particuliers, organisations, gouvernements et nations, ont inlassablement participé, pendant plus de 40 ans, à la courageuse lutte du peuple sud-africain pour se soustraire à la domination du régime de l'apartheid, système politique qui s'identifiera à l'une des pages les plus douloureuses de l'histoire de l'humanité.

De nombreux Etats Membres de notre organisation ont, malheureusement, vécu l'expérience du totalitarisme sous diverses formes, mais cela n'est nullement comparable à l'ignominie de l'apartheid. C'est pourquoi, aujourd'hui, du haut de la plus haute tribune de la communauté internationale, nous souhaitons évoquer le souvenir de ceux qui sont tombés, de ceux qui, à l'intérieur et à l'extérieur de l'Afrique du Sud, ont, avec courage et détermination, donné leur vie afin de prouver que la liberté et la créativité humaines sont plus fortes que les chaînes de l'oppression raciale.

Nous apprécions vivement les mesures importantes prises actuellement par le Gouvernement sud-africain afin d'instaurer un régime démocratique et non racial dans ce pays. Ma délégation espère que le sérieux des réformes politiques en cours permettra au Gouvernement sud-africain de respecter le plus rapidement possible le programme contenu dans le "Manifeste pour la nouvelle Afrique du Sud", présenté par le Président De Klerk au début de l'année.

Nous espérons sincèrement, comme l'a dit M. De Klerk,

"que la fin de l'apartheid et l'abrogation des dernières lois encore en vigueur marqueront la fin d'une époque et que nous entrerons dans une ère nouvelle où il nous faudra faire face à une réalité faite de la diversité de peuples et de communautés à l'intérieur des frontières d'un même pays, sans coercition ni discrimination,"

et ce dans le cadre des résolutions des Nations Unies.

Cependant, nous estimons nécessaire de maintenir, avec prudence et clairvoyance, des mécanismes de vigilance internationale pour accélérer l'abolition des ultimes vestiges de l'apartheid. Nous appuierons l'abrogation progressive de ces dispositions lorsque le processus du changement en Afrique du Sud sera devenu irréversible.

M. Somavia (Chili)

Notre débat se déroule dans un climat prometteur. C'est ainsi que nous avons pris connaissance du récent accord intervenu entre les principales forces politiques et le Gouvernement de l'Afrique du Sud pour entreprendre, à partir du 20 décembre prochain, un processus de négociations multiples en vue d'établir de solides bases démocratiques pour la future Afrique du Sud, y compris l'adoption d'une nouvelle constitution et de modalités institutionnelles destinées à rétablir la confiance indispensable à la transition politique.

A cet égard, nous éprouvons un profond sentiment de solidarité à l'égard d'un peuple qui, aujourd'hui encore, subit les conséquences d'un mode de coexistence politique que nous rejetons catégoriquement. Ce rejet est dû à la propre expérience politique et sociale du Chili qui n'a rien de commun avec ce type de pratique ségrégationniste. C'est cette expérience qui nous permet de dire avec orgueil que la nationalité chilienne est le fruit de l'harmonieuse fusion de peuples ayant des origines, des cultures et des traditions différentes; c'est également cette expérience qui détermine notre adhésion historique à des principes et des normes fondamentaux établissant l'égalité devant la loi pour tous les citoyens de notre république. De la même façon, dans le Chili d'aujourd'hui, nous encourageons le strict respect des libertés individuelles, et notamment la non-discrimination entre les personnes quels que soient leur âge, leur sexe, leur origine ou leur condition. A cet égard, je ne saurais manquer de faire référence à deux illustres Chiliens, tous deux anciens ambassadeurs auprès des Nations Unies, qui se sont distingués et aujourd'hui encore, malgré leur grand âge, continuent de se distinguer par leur engagement à la lutte contre l'apartheid. Je pense tout d'abord à M. Hernan Santa Cruz, qui fut le premier Rapporteur de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités. Au début des années 50, il y a environ 40 ans, il a été à l'origine de rapports dénonçant les crimes commis par le régime de l'apartheid. Le second est M. Humberto Diaz Casanueva qui, depuis 1972 et jusqu'à l'année dernière, en tant que membre du Groupe spécial d'experts chargé d'étudier la situation des droits de l'homme en Afrique australe, s'est fait l'interprète du sentiment profond de rejet éprouvé par le peuple chilien à l'égard du régime d'exclusion et d'exploitation en vigueur en Afrique du Sud.

M. Somavia (Chili)

Aujourd'hui, tout comme dans le passé, nous ne pouvons rester indifférents aux pratiques de ségrégation raciale qui portent atteinte aux valeurs sacrées de l'humanité. L'exercice de la démocratie et le respect des droits de l'homme font partie intégrante du patrimoine national, et nous-mêmes avons eu à défendre ces valeurs contre ceux qui, utilisant la force - heureusement sans succès -, ont voulu faire table rase de la tradition démocratique chilienne. C'est pourquoi ce postulat constitue le précieux legs historique du peuple chilien.

En cette époque marquée par des changements importants en Afrique du Sud qui, nous l'espérons, se dérouleront de manière pacifique et dans le calme, nous voulons exprimer notre reconnaissance au Comité spécial contre l'apartheid et à son président, M. Ibrahim A. Gambari, pour le rapport qui nous a été présenté. Ce document contient de précieuses informations sur la situation politique, sociale et économique de l'Afrique du Sud dans le cadre de la question actuellement soumise à l'examen de l'Assemblée.

Nous avons pris note avec satisfaction de l'abrogation des lois fondamentales de l'apartheid. Bien que cette mesure constitue sans conteste un progrès décisif, force est de constater le maintien de pratiques ségrégationnistes, ce qui annule le résultat escompté du fait de l'abrogation de ces lois.

Pour renforcer le processus de réforme politique, il est nécessaire, selon nous, de promulguer une nouvelle constitution en Afrique du Sud authentiquement démocratique et garantissant l'exercice véritable des droits individuels et la tenue d'élections libres au scrutin secret fondées sur le système universel "une personne, une voix". Seule une nouvelle constitution permettra de protéger les droits de l'homme fondamentaux et d'éliminer la discrimination honteuse encore pratiquée de nos jours.

Le climat de violence qui règne actuellement en Afrique du Sud préoccupe ma délégation. Ce climat n'est certes pas étranger aux incidents et affrontements répétés ayant entraîné des actes de vandalisme et des pertes en vies humaines. Ces débordements regrettables sont dus au maintien prolongé d'un système qui, sur les plans ethnique et politique, n'a jamais encouragé la culture de la tolérance.

M. Somavia (Chili)

La situation est encore aggravée par les énormes inégalités socio-économiques que connaît la population, notamment la population noire, qui souffre plus particulièrement de carences graves dans le domaine de l'éducation, de la santé, de l'emploi et du logement. Cependant, la raison fondamentale qui rend difficile la coexistence harmonieuse au sein de la société sud-africaine est l'effet négatif de certaines lois racistes toujours en vigueur. Il y a également, et ce n'est pas moins important, la pratique de l'exil politique et le fait que des objecteurs de conscience sont privés de liberté depuis longtemps.

Nous espérons qu'il sera remédié le plus rapidement possible à cette situation. Nous estimons que les conditions permettant une véritable démocratisation en Afrique du Sud, qui repose sur la condition sine qua non de l'élimination de l'apartheid, sont plus prometteuses que jamais. On le voit dans les décisions adoptées par le Gouvernement sud-africain et dans l'apport constructif des secteurs de la population sud-africaine - qui, depuis toujours, essaient d'instaurer un nouvel ordre politique et social dans un pays gouverné par les autres tendances - secteurs représentés aujourd'hui par Nelson Mandela, que nous avons entendu ici.

Mon pays se félicite de l'important Accord national de paix conclu à Johannesburg, le 14 septembre dernier, entre le Gouvernement, le Congrès national africain, l'Inkatha et d'autres organisations sud-africaines qui sont prêtes, avec générosité et patriotisme, à négocier les bases d'une société démocratique, pluraliste et non raciste. Nous nous réjouissons des nouvelles mesures prises par les forces sociales en faveur d'une cause importante : déterminer son propre avenir et assurer le bonheur de son peuple.

Mon gouvernement continuera à suivre attentivement l'évolution de la situation en Afrique du Sud et gardera une attitude critique jusqu'à la disparition totale de l'apartheid en tant que forme de domination politique non démocratique. Parallèlement, nous appuierons les initiatives en faveur du changement qui vont dans le sens de l'exécution des résolutions des Nations Unies.

Nous estimons que les efforts concertés de la communauté internationale pour éliminer l'apartheid doivent se poursuivre et que le Comité spécial contre l'apartheid doit continuer d'apporter sa solidarité et son appui

M. Somavia (Chili)

inestimables au peuple sud-africain, conformément au mandat, ratifié dans de nombreuses résolutions de l'Assemblée générale, que lui a confié notre organisation.

De même, les divers programmes des Nations Unies visant à renforcer la lutte contre l'apartheid doivent être énergiquement poursuivis, malgré les changements qui se produisent aujourd'hui. Nous pensons qu'ils sont plus nécessaires que jamais et qu'ils peuvent être intégralement appliqués dans cette phase ultime du système. Je pense notamment au Fonds d'affectation spécial pour l'Afrique du Sud, dont le Chili est fier d'être administrateur, et à d'autres programmes semblables.

Nous voulons également souligner l'importance, sur le plan de la sécurité internationale, de l'adhésion de l'Afrique du Sud au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, dont nous espérons qu'elle sera complète et effective et qu'elle conduira à un système d'inspection internationale.

Les prochaines étapes seront assurément déterminantes pour la réalisation complète des objectifs que la communauté internationale a adoptés par consensus dans sa déclaration historique sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe.

Voilà pourquoi il faut passer des accords transitoires qui donnent à toutes les tendances politiques confiance en ceux qui administrent le pays jusqu'à ce qu'une nouvelle constitution entre en vigueur. Ce sera un grand défi à la crédibilité politique de tous les Sud-Africains, noirs ou blancs. Cette évolution aura assurément des conséquences pratiques sur les mesures restrictives que la communauté internationale continue d'appliquer à l'Afrique du Sud, qui ne devront être revues que dans la mesure où une évolution positive le justifie.

Par exemple, il est certain qu'il faut envisager le rétablissement des liens académiques, scientifiques et culturels avec les forces démocratiques d'Afrique du Sud, tout comme il faudra permettre la participation normale des organisations sud-africaines non raciales aux compétitions sportives internationales. Cela permettra l'expression de nouvelles formes de solidarité au stade actuel avec le peuple sud-africain qui lutte pour une Afrique du Sud unie, non raciale et démocratique.

M. Somavia (Chili)

Mes derniers mots seront pour réaffirmer notre conviction que sur une scène internationale revitalisée, où la démocratie et les droits de l'homme sont renforcés, où les systèmes coloniaux ne sont pratiquement plus que de vieux souvenirs, où la solidarité et la coopération entre les nations sont de plus en plus répandues sur la planète, dans ce monde nouveau et meilleur auquel nous aspirons et que nous voulons édifier, l'apartheid n'a plus sa place.

Fort heureusement, c'est ce qu'ont commencé à comprendre ceux-là même qui ont instauré ce système en Afrique du Sud, lesquels, mieux vaut tard que jamais, ont corrigé, ou commencé à corriger une erreur historique qui, nous l'espérons, sera rectifiée comme il se doit pour le plus grand bonheur du peuple.

En ce moment prometteur, nous ne pouvons pas oublier le rôle si important et fondamental que les pays de la ligne de front ont joué pendant tant d'années dans le cône sud-africain. Leur engagement et leur appui en faveur des patriotes qui luttèrent contre l'apartheid ont été déterminants pour créer les conditions qui nous permettent aujourd'hui d'être optimistes. Nous devons également rappeler la solidarité politique et matérielle de tant de personnes, d'organisations et de Gouvernements qui, notamment dans le monde développé, n'ont jamais fait défaut dans la lutte contre l'apartheid.

Pour terminer, il y a toujours eu, il y a et il y aura dans les cercles démocratiques du tiers monde, en Amérique du Sud et au Chili, pays au nom duquel je parle en ce moment, un attachement éthique et une volonté politique de se tenir côte à côte, coude à coude, la main dans la main jusqu'à ce que l'apartheid disparaisse de la face de la terre.

M. JIN Yongjian (Chine) (interprétation du chinois) : La question de la politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain est un point important de l'ordre du jour que l'Assemblée générale examine depuis de nombreuses années. A l'heure actuelle, alors que la situation en Afrique du Sud devrait trouver une solution politique, il est extrêmement nécessaire et opportun que l'Assemblée générale examine la question.

L'Assemblée générale a adopté par consensus la Déclaration sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe à sa seizième session extraordinaire et a adopté, par la suite, une résolution sur

M. Jin Yongjian (Chine)

l'application de la Déclaration. Le Secrétaire général a soumis en temps utile deux rapports exhaustifs sur les progrès réalisés dans la mise en oeuvre de la Déclaration. Nous apprécions grandement les efforts fructueux que l'Assemblée générale et le Secrétaire général ont faits pour éliminer le système d'apartheid en Afrique du Sud. Qui plus est, nous espérons qu'à la présente session, des consultations intensives permettront d'aboutir à un accord général et à une évaluation correcte de la situation en Afrique du Sud, en vue d'adopter de nouvelles mesures favorables à l'application effective des diverses dispositions contenues dans la Déclaration.

M. Jin Yongjian (Chine)

Les politiques de discrimination raciale et d'apartheid du Gouvernement sud-africain ont violé les droits fondamentaux d'un grand nombre de Noirs et les en ont privés, et elles ont infligé à cette population des calamités colossales. Ces politiques se sont heurtées à une opposition résolue du peuple sud-africain et à la ferme condamnation de la communauté internationale dans son ensemble. Ces deux dernières années, les autorités sud-africaines ont adopté, sous les pressions de l'intérieur et de l'extérieur du pays, un certain nombre de mesures intérieures positives. Nous sommes heureux de noter que, de février à juin dernier, les autorités sud-africaines ont aboli un certain nombre de piliers législatifs de l'apartheid - le Group Areas Act, les Land Acts et le Population Registration Act - elles ont libéré certains prisonniers politiques et permis à certains exilés de rentrer au pays. L'abolition de ces instruments juridiques racistes marque la désintégration générale du système d'apartheid et l'élimination d'un obstacle majeur à des négociations constitutionnelles, facilitant ainsi l'accélération du processus devant mener à un règlement politique de la question sud-africaine. Ce sont des faits nouveaux dont nous nous félicitons. En même temps, il faut souligner que la clef du règlement politique de la question sud-africaine ainsi que son but ultime est l'abolition complète du système d'apartheid pour que l'Afrique du Sud devienne un Etat non racial et démocratique et pour que tous ses peuples jouissent d'une citoyenneté et d'une nationalité communes, sans distinction de race, de couleur ou de sexe. Pour parvenir à cet objectif, les autorités sud-africaines ne doivent pas se contenter d'abolir certaines lois, mais elles doivent également déployer les efforts les plus sérieux afin d'éliminer le système d'apartheid.

La principale tâche pour le moment est d'éliminer tout ce qui fait obstacle à des négociations constitutionnelles et d'élaborer sans tarder une nouvelle constitution basée sur l'égalité raciale.

La délégation chinoise demande instamment aux autorités sud-africaines d'instaurer les mesures suivantes : premièrement, elles doivent libérer, dès que possible, les centaines de prisonniers politiques restants et permettre à tous les exilés de rentrer dans leur patrie, sans restriction. Deuxièmement, elles doivent créer et maintenir un environnement favorable aux négociations et s'abstenir d'invoquer des prétextes pour imposer des restrictions aux

M. Jin Yongjian (Chine)

activités politiques normales de la population sud-africaine, ainsi que d'arrêter et d'interroger arbitrairement la population noire. Troisièmement, elles doivent adopter des mesures efficaces et surmonter, le plus tôt possible, l'inégalité sociale et économique énorme qui affecte la population noire dans les domaines de l'éducation, de l'emploi, du logement et des soins médicaux. Quatrièmement, elles doivent effectivement appliquer le National Peace Accord, signé en vue de mettre fin aux conflits violents dans les villes, et s'efforcer sincèrement de prévenir la récurrence de tels incidents violents à l'avenir. Cinquièmement, pour ce qui est des questions relatives à la nouvelle constitution et le mode de transition vers un système démocratique, elles doivent faire preuve de bonne foi, écouter attentivement la voix de la masse des Sud-Africains et mener des négociations sur un pied d'égalité.

Depuis l'adoption de la Déclaration, des organisations anti-apartheid, comme l'African National Congress (ANC) et le Pan Africanist Congress of Azania (PAC), ont oeuvré sans relâche pour parvenir à un règlement politique de la question sud-africaine, ont amélioré leur coopération et leur coordination et ont accéléré le processus de règlement politique. Partant, elles ont été fortement acclamées par la communauté internationale. La délégation chinoise souhaite rendre hommage à l'ANC, au PAC et aux autres organisations.

Pendant les décennies de lutte du peuple sud-africain, tous les pays et peuples qui prônent la justice l'ont appuyé et lui ont fourni divers types d'appui et d'assistance. A cet égard, la contribution des pays africains est connue de tous. Le Comité spécial contre l'apartheid, présidé par l'Ambassadeur Gambari, a également oeuvré utilement et joué un rôle important pour mobiliser l'opinion internationale afin qu'elle appuie la juste lutte du peuple sud-africain. A présent, bien qu'il ait été entamé, le processus d'éradication du système d'apartheid en Afrique du Sud peut s'avérer, comme l'a fait remarquer le Secrétaire général dans son rapport, relativement long et même vulnérable.

Vu la situation actuelle, la communauté internationale devrait maintenir ses pressions sur les autorités sud-africaines et renforcer son appui à la lutte du peuple sud-africain ainsi qu'à ses propositions et à ses exigences

M. Jin Yougjian (Chine)

raisonnables. En même temps, nous devrions demander aux autorités sud-africaines de s'adapter à notre époque et de saisir l'occasion d'adopter des mesures résolues afin de véritablement régler la question sud-africaine conformément aux dispositions de la Déclaration.

Le Gouvernement et le peuple chinois s'opposent depuis toujours au système d'apartheid en Afrique du Sud, et ils appuient le peuple sud-africain, l'ANC, le PAC et d'autres organisations dans leur juste lutte. La Chine a pour position de principe, aux Nations Unies et dans les autres organisations internationales, de soutenir la justice, de protéger les intérêts fondamentaux des Sud-Africains et d'appuyer les propositions pertinentes des pays africains sur le règlement de la question sud-africaine. A l'avenir, le Gouvernement et le peuple chinois continueront d'appuyer fermement, et jusqu'à sa victoire finale, la lutte que mène le peuple sud-africain pour éliminer le système d'apartheid.

M. TRINH XUAN LANG (Viet Nam) (interprétation de l'anglais) :

L'Assemblée générale doit encore une fois discuter la question de l'apartheid qui, pendant plus de 40 ans, a retenu l'attention de cette organisation. Le racisme institutionnalisé et la discrimination raciale systématique incarnés par la politique haineuse de l'apartheid enfreignent les valeurs humaines fondamentales et universelles et foulent aux pieds, de façon flagrante, l'esprit même de la Charte des Nations Unies. Beaucoup de résolutions adoptées par l'Assemblée générale ont affirmé formellement que le système d'apartheid imposé au peuple sud-africain est une violation flagrante de ses droits fondamentaux et qu'il est un crime contre l'humanité.

La Déclaration des Nations Unies sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe, adoptée par consensus le 14 décembre 1989, est devenue un jalon historique dans la lutte longue et ardue que mène la communauté internationale pour abolir ce fléau. La Déclaration demande au régime de Pretoria d'adopter des mesures pour instaurer un climat favorable aux négociations, et fournit un cadre pour l'instauration d'un nouvel ordre constitutionnel sur la base duquel l'Afrique du Sud pourrait prendre la place qui lui revient de droit, en tant que partenaire égal, dans la communauté mondiale des nations.

M. Trinh Xuan Lang (Viet Nam)

Depuis l'adoption de cette déclaration historique, le régime de Pretoria a institué un certain nombre de réformes, dont la plus remarquable est l'abrogation d'importantes lois de l'apartheid. L'interdiction des activités des partis politiques a été levée. Par l'adoption de la Minute Grootte Schuur, en mai 1990, le régime de Pretoria a entrepris de s'attaquer à la question de la libération des prisonniers politiques et de l'octroi de l'immunité aux délinquants politiques, et, de fait, un certain nombre de prisonniers politiques ont été relâchés.

M. Trinh Xuan Lang (Viet Nam)

La signature, par le régime de Pretoria et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, d'un Mémoire sur le rapatriement volontaire des réfugiés et des exilés et sur la réintégration des rapatriés sud-africains, ainsi que la signature, le 14 septembre 1991, d'un Accord national de paix entre le régime de Pretoria, l'African National Congress (ANC) et d'autres parties, pourraient laisser espérer la fin de la violence politique.

Objectivement, je dirai qu'au cours de ces deux dernières années, des progrès considérables ont été accomplis en direction de l'abolition de l'apartheid - une amélioration seulement obtenue après plusieurs décennies.

Bien qu'un certain nombre d'événements positifs soient intervenus, plusieurs questions demeurent néanmoins sans solution. Le régime de Pretoria n'a pas encore rempli les cinq conditions stipulées dans la Déclaration comme étant nécessaires à la création d'un climat propice aux négociations, pas plus qu'il ne s'est conformé intégralement à l'accord passé avec l'African National Congress.

La récente explosion de violence, qui a provoqué la mort de milliers de Sud-Africains, a encore augmenté la tension et l'instabilité dans le pays. L'incapacité des autorités à prendre une mesure décisive pour arrêter la violence a - comme l'emploi secret des fonds publics qui a été dévoilé - provoqué un effondrement de confiance dans le régime de Pretoria. Il faut noter que de nombreux rapports signalent la complicité de membres des forces de sécurité et de l'extrême droite dans l'entretien de cette violence persistante, qui fait peser une grave menace sur le processus de négociation et met en péril, en dernière analyse, les chances de succès d'un règlement politique.

Dans un rapport récent, le Secrétaire général présente une évaluation très objective :

"la vague de violence qui a submergé le pays pendant la période considérée a mis à rude épreuve la confiance des uns et des autres, et a sérieusement entravé le dialogue politique naissant." (A/45/1052, par. 6)

Bien que le régime de Pretoria ait abrogé la plupart des lois fondamentales de l'apartheid, peu d'efforts ont été faits pour donner un sens pratique à cette abrogation, de sorte que les Sud-Africains continuent de

M. Trinh Xuan Lang (Viet Nam)

subir les effets de ces lois. Les structures socio-économiques injustes, établies et fortifiées pendant un siècle, ont pour conséquence de priver la majorité noire de la liberté et des droits de l'homme fondamentaux. Elle est encore confrontée à un niveau élevé de chômage, à une éducation en crise, à des conditions de vie déplorables et à un système de santé publique déficient. Pour réparer cette injustice historique, les lois sociales devront être abrogées et il faudra appliquer des politiques pour éliminer les déséquilibres économiques actuels.

Il est exact qu'un certain nombre de prisonniers politiques de certaines catégories ont été libérés. Néanmoins, plusieurs centaines d'entre eux continuent de languir dans les geôles sud-africaines. Comme il est signalé dans le rapport du Comité spécial contre l'apartheid, des retards répétés dans l'application des accords passés entre le régime de Pretoria et l'ANC ont amené les avocats des droits de l'homme en Afrique du Sud à déclarer que la libération des prisonniers politiques

"non seulement reste pendante, mais extrêmement fluctuante,"

(A/46/22, par. 22)

Le Public Safety Act de 1953, qui demeure inchangé, prévoit la déclaration d'état d'urgence et d'agitation dans de nombreuses régions. A la fin octobre 1991, neuf townships étaient encore sous le coup de ces dispositions et soumises au couvre-feu. Le 28 octobre 1991, l'état d'urgence a été décrété dans le "bantoustan indépendant" du Ciskei. Un certain nombre de modifications ont été apportées à l'Internal Security Act, mais l'Internal Security Act et le Public Safety Act autorisent encore l'interdiction formelle des rassemblements. Par ailleurs, le régime de Pretoria continue de rejeter le principe du suffrage universel et égalitaire, basé sur une liste électorale non raciale unique.

Ces réalités ont fait naître en Afrique du Sud une situation incertaine, précaire et délicate. Le système de l'apartheid a été ébranlé, mais ses fondations n'ont pas été détruites. Il est clair que les progrès réalisés au cours des deux dernières années résultent de la combinaison d'une résistance interne massive et d'une pression internationale plutôt que de la volonté du régime de Pretoria d'abandonner sa politique de colonialisme.

M. Trinh Xuan Lang (Viet Nam)

Pour toutes ces raisons, nous demandons aux autorités sud-africaines de démontrer leur bonne foi en se conformant scrupuleusement à la Déclaration sur l'apartheid.

Nous pensons que la convocation d'un forum multipartite pour négocier et convenir d'arrangements de transition, ainsi que du mécanisme de rédaction d'une nouvelle constitution et de ses principes de base, devrait être la priorité suprême de l'ordre du jour politique actuel de l'Afrique du Sud.

Plus le régime de Pretoria retardera le début des négociations et plus grands seront les obstacles à la réconciliation nationale future et à la création d'une Afrique du Sud unie, non raciale et démocratique.

Nous nous inquiétons de l'empressement que montrent certains pays à lever les sanctions et à établir des liens avec le régime de l'apartheid. De nombreux obstacles restent à surmonter avant que le peuple sud-africain atteigne sa destination finale, et il est donc prématuré de penser que les pressions sur Pretoria doivent être relâchées. En conséquence, tant que le processus de démantèlement n'apparaîtra pas irréversible et que le peuple sud-africain n'aura pas recouvré ses droits fondamentaux, tous les Etats devraient strictement se conformer au Programme d'action contenu dans la Déclaration.

A cet important moment de l'histoire de l'Afrique du Sud, lorsque l'abolition de l'apartheid n'a jamais été aussi proche, nous espérons sincèrement que les Nations Unies continueront à jouer un rôle très important dans le processus de son élimination, par des encouragements, des pressions et de l'aide, comme il est envisagé dans la Déclaration.

La délégation du Viet Nam souhaite exprimer au Secrétaire général sa profonde gratitude pour les efforts louables qu'il fait pour assurer l'application de la Déclaration et présenter des rapports très complets sur les événements survenus récemment en Afrique du Sud. Nous louons également les efforts inlassables et les contributions importantes que font le Comité spécial contre l'apartheid et le Centre des Nations Unies contre l'apartheid en vue de réaliser ce noble objectif : l'élimination de l'apartheid de notre civilisation au cours de la présente décennie.

Nous exprimons une fois de plus notre sincère solidarité avec l'héroïque peuple d'Afrique du Sud et avec l'African National Congress qui mènent une juste lutte pour débarrasser leur pays du fléau de l'apartheid. Nous sommes

M. Trinh Xuan Lang (Viet Nam)

certains qu'avec l'appui des Nations Unies et de tous les peuples progressistes, le peuple sud-africain l'emportera. Une société démocratique, non raciale, juste et unie sera établie très bientôt en Afrique du Sud.

M. AIT CHAALAL (Algérie) : L'Assemblée générale se réunit à nouveau pour examiner une question qui, depuis quatre décennies, demeure au premier plan de son ordre du jour. Des nombreux problèmes qu'affronte la communauté des nations, le système d'apartheid en Afrique du Sud constitue, en effet, le défi le plus grave opposé aux principes fondamentaux de la Charte de notre organisation, aux règles élémentaires de la morale universelle et du droit international.

M. Ait Chanal (Algérie)

Dénoncé et condamné unanimement tant pour sa logique que pour ses effets, le système d'apartheid a été qualifié à juste titre de crime contre l'humanité, en ce qu'il se fonde sur le mythe de la supériorité raciale et qu'il a occasionné les pires souffrances de tout un peuple pendant des décennies.

L'adoption par consensus, le 14 décembre 1989, de la Déclaration des Nations Unies sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe a traduit la volonté de la communauté internationale de mettre un terme à l'existence de ce système odieux en consacrant son adhésion unanime à la nécessité d'une action globale et multiforme pour son démantèlement et l'avènement d'une Afrique du Sud unie et non raciale. Ce faisant, l'Assemblée générale a procédé à la définition rigoureuse des voies et moyens nécessaires à l'éradication du système d'apartheid par l'établissement de conditions indispensables à la création d'un climat propice aux négociations et l'affirmation des principes fondamentaux sur lesquels devrait être fondé le nouvel ordre constitutionnel en Afrique du Sud.

Les présentes assises se tiennent deux années après l'adoption de cette déclaration. C'est donc le moment opportun pour notre assemblée de procéder à une évaluation rigoureuse des progrès accomplis dans l'application de la Déclaration des Nations Unies et à l'examen lucide de la réaction la plus adéquate que doit leur réserver la communauté internationale.

La lutte héroïque du peuple d'Afrique du Sud pour la liberté, la dignité et la justice, soutenue par la solidarité agissante de l'ensemble de la communauté internationale, s'est soldée, l'année écoulée, par plusieurs événements remarquables, qui ont indiscutablement imprimé à l'évolution de la situation dans ce pays une orientation positive et encourageante dont nous prenons acte avec grande satisfaction et confiance.

En effet, le démantèlement du système d'apartheid a été entamé par l'abrogation des lois iniques qui en constituaient les fondements idéologiques et les piliers juridiques. Un accord pour le rapatriement volontaire des réfugiés et des exilés sud-africains dans la dignité et la sécurité est également intervenu entre le Haut Commissaire pour les réfugiés et les autorités sud-africaines.

Des mesures, en outre, ont été prises permettant la libération de plus de 1 000 prisonniers politiques. Enfin, un processus de négociation constitutionnelles entre le régime sud-africain et les différents partis

M. Ait Chaalal (Algérie)

politiques a été initié le 29 novembre dernier en vue d'aboutir, les 20 et 21 décembre prochains, à des négociations de fond sur l'avenir constitutionnel du pays. Ces développements constituent assurément autant d'indices encourageants qui ouvrent de nouvelles perspectives dans cette région du monde et qui pourraient favoriser l'avènement d'une Afrique du Sud unie, multiraciale et démocratique.

Si la communauté internationale est en droit de se féliciter de cette évolution, elle se doit cependant d'éviter de surévaluer les développements intervenus ou de faire preuve d'un optimisme inconsidéré. En effet, ces développements, pour significatifs qu'ils soient, ne représentent pas encore, dans la réalité des faits, les changements définitifs et irréversibles pour lesquels le peuple d'Afrique du Sud n'a cessé de combattre et de souffrir. Certes, les symboles de l'apartheid ont été abolis et nous nous en réjouissons. Mais force est de reconnaître que les comportements et les pratiques correspondants demeurent profondément ancrés dans la société sud-africaine et que les inégalités et les injustices inhérentes à ce système persistent.

Ensuite, les conditions indispensables à la création d'un climat propice aux négociations ne sont pas complètement réalisées. Dans son deuxième rapport intérimaire, le Secrétaire général a clairement relevé les retards dans les mesures requises pour la création de ce climat ainsi que les réticences à entamer des efforts véritables pour mettre en place les mesures de transition. En effet, des centaines de prisonniers politiques demeurent toujours incarcérés en Afrique du Sud et les procès politiques se poursuivent toujours en vertu de la loi sur la sécurité interne.

Enfin, la vague de violence qui prévaut en Afrique du Sud et qui a déjà fait plusieurs milliers de victimes, a sérieusement entravé les activités des partis politiques. L'inaptitude des autorités sud-africaines à prendre des mesures énergiques pour mettre un terme à cette violence, la partialité des forces de sécurité et les révélations sur le financement secret de certaines organisations demeurent pour nous un motif de profonde préoccupation.

C'est dire que les mesures prises par le régime sud-africain, pour positives qu'elles soient, ne sauraient en aucun cas occulter la réalité quotidienne en Afrique du Sud. Ces mesures, certes encourageantes, ne

M. Ait Chaalal (Algérie)

sauraient constituer la réaction globale et adéquate aux aspirations légitimes du peuple sud-africain. Elles ne répondent que partiellement aux conditions formulées par l'Assemblée générale dans sa déclaration du 14 décembre 1989.

Dès lors, il incombe aux autorités sud-africaines de s'engager résolument dans la seule et unique voie définie par la communauté internationale. Celle-ci appelle d'abord la création d'un climat propice à l'exercice normal des activités politiques. Ensuite, elle implique l'adoption immédiate de mesures pour mettre fin à la violence. Elle nécessite également la libération de tous les prisonniers politiques et l'arrêt des procès politiques, comme elle exige, enfin, l'abrogation des lois répressives qui demeurent toujours en vigueur.

Ce n'est qu'à la réalisation de ces conditions que toutes les parties pourront s'engager, dans la sérénité retrouvée et la confiance rétablie, à l'élaboration, par le dialogue et la négociation, d'une nouvelle constitution et à l'adoption d'arrangements sur la transition de l'Afrique du Sud vers un ordre démocratique.

Dans son combat contre l'apartheid, la communauté internationale a confirmé la justesse et la légitimité de la lutte du peuple sud-africain ainsi que la validité de la voie préconisée pour le démantèlement du système d'apartheid et l'avènement d'une Afrique du Sud unie, non raciale et démocratique.

L'évolution de la situation en Afrique du Sud a, cependant, souligné la pertinence des conditions que l'Assemblée générale a identifiées pour la réalisation de cet objectif. En estimant que le processus vers la réalisation des objectifs contenus dans la Déclaration risque d'être long et fragile, le Secrétaire général a relevé avec pertinence toute l'incertitude et la précarité qui caractérisent cette phase de transition dans laquelle se trouve aujourd'hui l'Afrique du Sud.

En effet, c'est précisément parce que l'évolution de la situation en Afrique du Sud est parvenue à une étape cruciale qu'il convient, pour la communauté internationale, de faire preuve d'une extrême prudence et de redoubler de vigilance.*

* M. Bagbeni Adeito Nzengeya (Zaire), Vice-Président, assume la présidence.

M. Ait Chaalal (Algérie)

Si nous devons encourager et renforcer toutes les tendances positives qui se manifestent, il est évident qu'il faudrait se garder de tout optimisme illusoire et maintenir les sanctions économiques sur le pouvoir en place tant qu'il n'aura pas assumé toutes ses responsabilités en matière de sécurité dans le pays et tant qu'il ne sera pas allé jusqu'au bout de la logique nouvelle dont il se réclame, à savoir la pleine réalisation de tous les droits légitimes du peuple d'Afrique du Sud.

Par ailleurs, Monsieur le Président, les précédents historiques vécus dans le cadre de la décolonisation - et mon peuple en a fait la terrible expérience quelques mois avant son indépendance - nous apprennent que c'est à ces moments charnières et décisifs que les forces extrémistes et rétrogrades se déchaînent dans une violence aveugle, dans le dessein combien illusoire, d'enrayer le cours irréversible de l'histoire qui porte les peuples vers la liberté, la justice et le progrès. La communauté internationale doit mesurer le danger terrible que représentent ces nostalgiques de la supériorité et de la domination raciale. Elevés dans le culte de la force brutale et pourvus de moyens matériels et paramilitaires considérables, ces milieux extrémistes, s'ils n'étaient neutralisés et mis hors d'état de nuire, risquent de semer la mort et la désolation, de réactiver et d'exacerber les rancunes et les haines raciales dans le but de faire basculer le pays dans un immense chaos. Il faut, dès lors, que toutes les mesures préventives soient prises pour éviter un tel désastre qui risque de contrarier et de retarder le processus de règlement pacifique et de marquer négativement, voire de compromettre, les relations futures entre les différentes communautés.

Dès lors, l'unanimité de l'Assemblée générale, qui s'est exprimée dans la Déclaration des Nations Unies sur l'apartheid, doit être réaffirmée sans réserve si l'on veut conforter le processus de règlement en cours, encourager et accélérer sa poursuite jusqu'à son terme, c'est-à-dire l'avènement d'une société moderne et non raciale, fondée sur l'égalité et le libre exercice du suffrage universel par tous les Sud-Africains, dans une Afrique du Sud unie et démocratique.

M. SIDOROV (Union des Républiques socialistes soviétiques)

(interprétation du russe) : Pendant plusieurs décennies les Nations Unies se sont vigoureusement employées à éliminer complètement le système inhumain

M. Sidorov (URSS)

de l'apartheid en Afrique du Sud et la transformation de ce pays en un Etat non racial et démocratique.

La position de la communauté internationale, à savoir que le problème devrait être rapidement résolu par des moyens politiques pacifiques, a été exprimée dans la Déclaration sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe, adoptée à l'unanimité en 1989, ainsi que dans une série de résolutions adoptées par la suite par l'Assemblée générale.

Le consensus international sur la question de l'élimination de l'apartheid, que traduisent ces documents, contribue sensiblement à la création d'un nouvel ordre mondial fondé sur la reconnaissance universelle de la valeur indiscutable des idéaux démocratiques et des droits de l'homme, et sur la coopération et l'interdépendance en tant que normes universelles des relations internationales.

Un certain nombre de mesures constructives ont été prises afin d'éliminer l'apartheid en Afrique du Sud, entre autres la levée de l'interdiction des activités des partis et des mouvements politiques, la remise en liberté de nombreux détenus politiques, l'abrogation des lois sur lesquelles se fonde l'apartheid et la conclusion d'un accord entre le Gouvernement sud-africain et le bureau du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés concernant le retour des réfugiés et des exilés politiques au pays. Les changements qui sont intervenus dans le pays ont également affecté le domaine nucléaire. Après trois ans de négociations entre les représentants de l'Afrique du Sud et les pays parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), l'Afrique du Sud a adhéré au Traité et, dans des délais extrêmement courts, a conclu un accord de garanties avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

Nous avons également examiné attentivement les informations relatives aux mesures prises par le Gouvernement sud-africain pour assurer des changements fondamentaux dans le pays, que contient une lettre datée du 29 novembre 1991, adressée par le Ministre des affaires étrangères sud-africain au Secrétaire général des Nations Unies (A/46/711).

Les changements positifs intervenus dans la situation politique en Afrique du Sud ont été possibles grâce à un mouvement de masse organisé

M. Sidorov (URSS)

il y a quelques années contre le système de l'apartheid et à la lutte désintéressée des forces démocratiques, dans lesquelles l'African National Congress (ANC) a joué un rôle et continue de jouer un rôle de direction. Cela est également confirmé par la déclaration faite aujourd'hui par M. Nelson Mandela, Président de l'African National Congress, dans laquelle il a exposé en détail l'approche de l'ANC en ce qui concerne la prompte élimination de l'apartheid en Afrique du Sud et l'édification d'un Etat non racial et démocratique.

De même, le processus de transformation en cours en Afrique du Sud se heurte à des difficultés évidentes. Comme l'a noté le Secrétaire général dans son second rapport d'activité sur l'application de la Déclaration sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe (A/45/1052),

"Si les lois fondamentales de l'apartheid ont été abrogées avant le mois de juin comme promis, les attitudes et les pratiques correspondantes n'ont pas disparu, pas plus que les conséquences de ces lois."

Aucune solution n'a encore été trouvée au problème de la remise en liberté rapide de tous les détenus politiques, y compris ceux qui se trouvent dans ce qu'on appelle les homelands, et l'activité politique libre dans le pays se heurte encore à des obstacles.

Les processus en cours en Afrique du Sud ont été mis à l'épreuve par la vague de violence qui a balayé le pays cette année. Pour cette raison, l'accord de paix signé le 14 septembre 1991 entre les dirigeants du Gouvernement sud-africain, l'African National Congress, l>Inkhata Freedom Party et un certain nombre d'autres organisations sud-africaines confirme à nos yeux la sérieuse intention des forces politiques influentes d'édifier un Etat non racial et démocratique. Cet accord de paix doit être appliqué, et les forces politiques sud-africaines qui ne l'ont pas encore fait devraient le signer, faisant ainsi preuve d'un sens élevé de responsabilité pour l'avenir de leur pays.

Un événement important a été la réunion préparatoire des 20 organisations politiques sud-africaines les plus importantes qui ont conclu un accord de principe sur la tenue, les 20 et 21 décembre 1991, d'une convention pour une

M. Sidorov (URSS)

Afrique du Sud démocratique afin de déterminer les aspects fondamentaux des structures constitutionnelles futures. La délégation soviétique exprime l'espoir que cette mesure sera encore un autre pas important vers le renforcement et le développement des processus d'édification d'un Etat démocratique et non racial qui sont en cours en Afrique du Sud.

Le système d'apartheid qui a dominé pendant tant d'années, fondé comme il l'est sur la force et la polarisation raciste de la vie sociale, économique et politique, a engendré une atmosphère d'aliénation et de méfiance dans le pays. Il est clair qu'il faudra beaucoup de temps pour éliminer les séquelles du passé. L'Union soviétique est fermement convaincue qu'en continuant à surmonter la méfiance mutuelle et en développant le dialogue politique et la coopération constructive on trouvera la clef de la solution aux problèmes de l'Afrique du Sud.

L'Union soviétique reste opposée à la politique d'apartheid et souhaite que le XXe siècle soit rapidement débarrassé de cet anachronisme. Tout en saluant les processus d'élimination de l'apartheid en Afrique du Sud, nous considérons qu'il est très important que la communauté internationale appuie ces processus et les rende irréversibles. Le Secrétaire général, dans son dernier rapport sur les travaux de l'Organisation, a observé à juste titre :

"L'Organisation des Nations Unies aura atteint l'un de ses principaux objectifs lorsque les progrès sensibles qui ont été faits jusqu'ici aboutiront à l'instauration d'un régime fondé sur les principes démocratiques et l'harmonie raciale où ne restera plus de l'apartheid qu'un souvenir honni." (A/46/L, chap. VI, troisième paragraphe)

M. BAEV (Bulgarie) (interprétation de l'anglais) : Tout le monde est d'accord pour constater que le monde traverse actuellement une série de profonds changements fondés sur la promotion des valeurs universellement acceptées de la démocratie et de la dignité humaine.

Les vents du changement démocratique ont également atteint la partie australe de l'Afrique, où l'existence du système d'apartheid et de ses conséquences déplorables a pendant de longues années attiré l'attention de la communauté internationale.

Les événements intervenus dans la République d'Afrique du Sud au cours de l'année écoulée permettent d'espérer que le jour où nous verrons émerger une Afrique du Sud unie, non raciale et démocratique n'est plus très loin. Le signe le plus sûr de voir ces espoirs se réaliser est apparu lors de la première session de la Réunion préparatoire de la Convention pour une Afrique du Sud démocratique, qui s'est tenue récemment. Mon pays se félicite vivement de ce processus et s'associe à l'appui actif exprimé par la communauté internationale.

La déclaration faite ce matin par M. Nelson Mandela, que ma délégation a entendue avec grand intérêt, est un autre élément encourageant à cet égard.

Ce pas important sur la voie de négociations officielles concernant l'avenir de l'Afrique du Sud n'aurait pas été possible sans le courage politique, la sagesse et l'esprit de responsabilité manifestés par toutes les parties intéressées, qui méritent notre plus chaleureuse gratitude.

Parallèlement, ces progrès remarquables sont dus en grande partie à la persistance louable du gouvernement de ce pays qui continue de procéder comme convenu au démantèlement du système de l'apartheid. Ces efforts ont beaucoup contribué à créer l'atmosphère favorable à des négociations sérieuses. Je tiens à exprimer la satisfaction de mon pays devant l'abrogation de ce que l'on appelle les piliers de l'apartheid : les deux Land Acts, le Group Areas Act et le Population Registration Act. Le fait qu'il ne sont plus en vigueur ouvre la voie à des changements démocratiques radicaux.

Les efforts inlassables de la communauté internationale en vue d'assurer le respect universel des droits de l'homme et des libertés conformément aux normes et aux critères élevés promus par les Nations Unies au fil des ans, ont joué un rôle particulièrement important dans cette évolution positive de la situation.

M. Baev (Bulgarie)

Nous sommes certains que le processus en cours en Afrique du Sud est irréversible, d'autant plus qu'il intervient dans le contexte favorable de la situation internationale actuelle, ce qui, en soi, est la meilleure garantie de son issue fructueuse.

La Bulgarie a toujours condamné le système d'apartheid et insisté sur l'abolition complète et définitive de cet anachronisme humiliant. Nous sommes convaincus que les changements profonds dans la République d'Afrique du Sud doivent être mis en oeuvre par des moyens pacifiques et doivent en fin de compte mener à l'instauration d'un Etat démocratique, non racial, qui garantisse tous leurs droits à ses citoyens quelle que soit leur race ou leur couleur. Aux yeux de ma délégation, certaines mesures positives restent à prendre pour assurer la démocratisation totale du système politique du pays et son harmonisation avec les normes démocratiques acceptées, dont le suffrage universel fait partie intégrante.

L'évolution vers une société non raciale n'est pas un processus facile. Au cours de l'année écoulée, le monde a vu se manifester certaines tendances négatives alarmantes dans la vie politique du pays. Des éruptions de violence ont parfois tempéré l'optimisme et la confiance en ce qui concerne un règlement rapide des divergences existantes, soulignant une fois de plus la nécessité d'une volonté politique consciente de dialogue et de compromis sur le fond. Mon pays s'est félicité de la signature, le 14 septembre, de l'Accord national de paix. Nous prions instamment toutes les parties intéressées de respecter l'accord qui a été conclu, pour mettre un terme à la violence et aux effusions de sang insensées.

L'élaboration de dispositions constitutionnelles codifiant l'égalité politique et civile d'individus appartenant à des races différentes n'est qu'un aspect de la question. Une société non raciale et démocratique ne pourra s'instaurer en Afrique du Sud que si les derniers vestiges de l'apartheid sont éliminés dans les domaines économique, social et de l'éducation. Les Nations Unies et leurs institutions spécialisées ont encore beaucoup à faire dans ce domaine, et elles doivent le faire. L'expérience fournie à cet égard par le Programme de formation et d'éducation des Nations Unies pour l'Afrique australe, qui a donné au fil des ans des résultats remarquables, est fort utile et doit être pris en considération.

M. Hany (Bulgarie)

La prédominance sur la scène politique sud-africaine d'une approche si réaliste et si constructive a été déterminée par un certain nombre d'éléments internes et externes, parmi lesquels il convient de citer les sanctions imposées alors par la communauté internationale. Cependant, la durée et l'opportunité de ces mesures extrêmes sont d'une importance particulière si l'on veut s'assurer qu'elles n'auront pas, en favorisant la tension sociale, un impact négatif sur le processus de changements démocratiques déjà en cours.

La Bulgarie estime que la situation nouvelle en Afrique du Sud et l'étape actuelle de la réforme exigent également que la communauté internationale adopte une nouvelle attitude à l'égard des processus qui se déroulent dans ce pays. A notre avis, il est maintenant nécessaire de continuer à encourager les changements positifs déjà en cours jusqu'à l'élimination complète et définitive de l'apartheid. A cet égard, le maintien des sanctions économiques contre la République d'Afrique du Sud ne sera guère productif. La communauté internationale devrait plutôt concentrer ses efforts sur l'élaboration de certaines mesures positives et constructives en vue de faciliter le règlement de certains problèmes auxquels fait face la société d'Afrique du Sud en cette période complexe de transition. L'un de ces problèmes, par exemple, est la fourniture d'une assistance pour le retour des réfugiés. Un signe encourageant à cet égard est l'accord conclu entre les autorités sud-africaines et le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés sur le rapatriement volontaire des réfugiés et des exilés sud-africains. Les décisions des principaux partenaires commerciaux de l'Afrique du Sud de lever de nombreuses restrictions sur les échanges avec ce pays, ainsi que les contacts accrus de la République avec un certain nombre de pays africains, sont de bons exemples de cette approche constructive. J'aimerais faire remarquer ici que la normalisation en cours des relations de mon pays avec la République d'Afrique du Sud se fonde sur les principes qui sous-tendent la nouvelle politique étrangère de la Bulgarie, à savoir le règlement des différends par le dialogue et la coopération. En même temps, nous n'avons nullement abandonné notre ferme position qui consiste à dénoncer catégoriquement le racisme, la discrimination raciale et l'apartheid, qui, nous en sommes convaincus, n'ont pas de place dans le monde civilisé contemporain.

M. Baev (Bulgarie)

Les changements interviennent aujourd'hui dans le monde à une vitesse stupéfiante, et l'évolution de la situation en Afrique du Sud n'y fait pas exception. Ces tendances positives doivent à notre avis être promptement reflétées dans les différentes résolutions adoptées par l'Assemblée générale au titre du point de l'ordre du jour actuellement à l'examen. Les documents adoptés devraient suivre le rythme des événements et tenir compte de la réalité actuelle; ils doivent par conséquent être exempts de formules stériles d'affrontement qui, nous voudrions l'espérer, ont été rejetées par la communauté internationale et appartiennent maintenant à des temps révolus. Ma délégation est prête et disposée à coopérer à la réalisation de cet objectif. Nous croyons que ces nouvelles tendances doivent être adéquatement reflétées dans les travaux du Comité spécial contre l'apartheid et dans les mesures que l'Assemblée générale prendra sur cette question.

Pour terminer, je tiens à exprimer l'espoir qu'à la présente session de l'Assemblée générale, la communauté internationale approuvera le processus en cours en Afrique du Sud, et encouragera l'entente et le dialogue entre toutes les forces politiques dans ce pays, afin que la population d'Afrique du Sud puisse partager un avenir commun, démocratique et non racial.

M. de VENECIA (Philippines) (interprétation de l'anglais) :

M. Nelson Mandela a exprimé, à cette même tribune en juin de l'année dernière, sa profonde perplexité. Il était dérouté par la question de savoir pourquoi le crime d'apartheid avait jamais pu se produire. Il a dit :

"Comment un tel système a pu s'instaurer après l'adoption d'une déclaration universelle des droits de l'homme?" (A/44/960, p. 105, annexe VI, par. 4)

Cette question posée par le symbole vivant de la lutte contre l'apartheid continue à nous hanter : oui, pourquoi? Après tout, la création des Nations Unies n'est-elle pas issue de la volonté de l'humanité de ne plus jamais permettre qu'une doctrine et une pratique raciales enserrant le monde dans les griffes de la guerre et du génocide?

Au moment où nous saluons les événements positifs et salutaires en Afrique du Sud, y compris les initiatives du Gouvernement sud-africain qui constituent des progrès concrets dans la lutte pour mettre fin à l'apartheid, notre conscience collective continue d'être préoccupée par ce problème. Toute violation des droits de l'homme, où que ce soit dans le monde, est une source de préoccupation universelle et une question incontournable pour les Nations Unies. Aujourd'hui, M. Nelson Mandela était de nouveau à la tribune pour nous faire partager sa vision et ses espoirs pour une Afrique du Sud nouvelle, libérée de toute distinction de race, de couleur, de sexe et de confession.

Les Philippines saluent le peuple d'Afrique du Sud qui, sur un parcours ardu et périlleux, a héroïquement mené une lutte historique pour se libérer de l'assujettissement, donnant au monde l'exemple émouvant d'un dévouement inlassable à la cause de la liberté et de la dignité humaines. Il a montré au monde, en haut-relief, l'esprit invincible d'hommes qui voulaient être libres à tout prix. Les combattants de la liberté d'Afrique du Sud sont de la trempe des soldats intrépides de la deuxième guerre mondiale dont l'héroïsme et le sacrifice ont donné naissance aux Nations Unies.

Nous les avons applaudis lorsque les partis et organisations politiques - l'African National Congress (ANC), le Pan Africanist Congress (PAC) et l'Inkatha Freedom Party (IFP) - ont tous donné une démonstration d'unité

M. de Venecia (Philippines)

en septembre dernier et adopté, avec les autorités de Pretoria, l'Accord de paix. Cet accord, qui établit des codes de conduite tant pour les forces de sécurité sud-africaines que pour les partis et organisations politiques, a suscité des espoirs de paix et de réconciliation.

Nous avons été confortés par la convocation, en octobre dernier, de la Conférence du Front patriotique uni, à laquelle ont participé des forces anti-apartheid comprenant l'ANC, le PAC, des partis politiques, des syndicats et d'autres organisations. Le fait qu'ils ont pu définir une approche commune du processus constitutionnel est un événement d'une réelle importance. Nous félicitons les participants à cette conférence d'avoir réussi à élaborer une position commune sur les modalités et les objectifs de la Conférence et d'avoir ainsi établi un cadre précis pour le processus de négociation.

Ces modalités et objectifs comprennent la nécessité d'une entente sur les principes fondamentaux d'une nouvelle constitution fondée sur ceux envisagés dans la Déclaration de 1989 sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe; sur l'établissement d'un gouvernement intérimaire ou d'une autorité transitoire; et sur la formulation par une assemblée constituante d'une nouvelle constitution aboutissant à des élections libres et honnêtes et à un gouvernement représentatif.

Nous, aux Philippines, et moi personnellement, en tant que Président par intérim du Comité des relations extérieures de la Chambre des représentants au Congrès des Philippines, constatons avec joie que la réunion préparatoire du Congrès pour une Afrique du Sud démocratique a été convoquée le vendredi 29 novembre dernier. Les Philippines attendent beaucoup de l'ouverture du Congrès le 20 décembre prochain, lorsque toutes les parties concernées entameront des négociations sur les questions constitutionnelles et les arrangements transitoires.

Nous convenons que d'importants désaccords existent au sujet des arrangements transitoires et du mécanisme constituant, mais nous ne pouvons manquer cette occasion de féliciter toutes les parties pour la sagesse politique, la clairvoyance et le courage dont elles ont fait preuve en amenant le processus en cours sur la voie de négociations de fond sur l'avenir de l'Afrique du Sud. Nous apportons l'appui inconditionnel des Philippines à ce processus et nous formons des vœux pour le succès de cette entreprise noble et capitale.

M. de Venecia (Philippines)

Dans ce contexte, les Philippines, membre du Comité spécial des Nations Unies contre l'apartheid, se rangent volontiers à l'avis du Comité spécial selon lequel l'Accord de paix, l'approche commune du processus constitutionnel et les divers accords préliminaires entre les autorités, les entreprises et les syndicats sur des questions cruciales dans le domaine du travail sont autant d'initiatives qui pourraient aboutir aux mesures de confiance nécessaires à l'instauration d'un climat de paix et de réconciliation dans le cadre duquel pourront être menées des négociations de fond sur l'avenir d'une Afrique du Sud démocratique.

Tout en nous félicitant de cette évolution positive, nous ne négligeons pas les obstacles qui entravent ce processus difficile et délicat. Les Philippines sont profondément préoccupées par la vague de violence qui a déferlé sur le pays, qui ne peut que déstabiliser les forces démocratiques en Afrique du Sud. Il est alarmant de constater qu'au moins 5 000 personnes, presque exclusivement des Noirs, ont été tuées depuis février 1990, dont 3 000 de juillet 1990 à juin 1991.

L'impartialité des autorités sud-africaines sur la question de la violence est sérieusement remise en question suite aux révélations concernant l'utilisation secrète de fonds publics pour soutenir les activités de l'Inkatha et sur la complicité de certains éléments des forces de sécurité et de l'extrême-droite qui ont alimenté la violence. On ne saurait trop souligner combien il est important d'appliquer effectivement l'Accord de paix pour mettre un terme à la violence. Au vu de la situation, il est manifestement nécessaire de mettre en place un gouvernement intérimaire chargé de superviser la transition vers un nouvel ordre constitutionnel en Afrique du Sud.

Nous croyons que la communauté internationale doit se résoudre à trouver les moyens d'amener les autorités sud-africaines à respecter les dispositions de la Déclaration sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe, ainsi que les ententes conclues avec l'ANC dans le cadre des Accords de Groote Schuur et de Pretoria.

A l'heure actuelle, de nombreux prisonniers politiques attendent leur libération, et le Secrétaire général, dans son deuxième rapport intérimaire sur l'application de la Déclaration (A/45/1052), a déploré le manque de

M. de Venecia (Philippines)

communication et de transparence qui caractérise certains cas particuliers. A cet égard, nous préconisons aussi l'établissement et le contrôle d'une liste vérifiée de présumés prisonniers politiques, afin que les cas litigieux puissent être soumis à un groupe d'experts indépendants ou confiés à un juriste indépendant chargé d'enquêter et de formuler des recommandations.

Les Philippines prévoient également que les profondes inégalités socio-économiques pourraient, si elles ne sont redressées de toute urgence, compromettre la stabilité nécessaire au processus menant à des négociations élargies. Selon certaines sources, la situation est particulièrement inquiétante dans les bantoustans, où 85 % des ménages noirs disposent de revenus inférieurs au minimum vital. Les Philippines s'associent donc à l'appel lancé au Secrétaire général pour un programme national global de redressement.

Même s'il est vrai que la plupart des lois fondamentales de l'apartheid ont été abrogées en juin dernier, beaucoup d'attitudes et d'habitudes concomitantes persistent, de même que nombre des conséquences de ces lois. Comme l'affirme le rapport du Comité spécial (A/46/22), faute d'une législation ou d'autres mesures complémentaires encourageant les particuliers et les collectivités à renoncer à de telles attitudes et habitudes, les disparités socio-économiques créées par le système d'apartheid survivront à l'abrogation des lois d'apartheid. Nous demandons donc instamment aux autorités sud-africaines de prendre de toute urgence les mesures nécessaires en ce sens.

A ce moment critique de la lutte pour libérer l'Afrique du Sud du fléau de l'apartheid, nous devons surveiller plus attentivement les événements dans ce pays. Dans un sens profond et réel, le processus de libération a atteint une phase particulièrement délicate et vulnérable. A cet égard, les Philippines continuent à adhérer à la double démarche recommandée par le Comité spécial, qui consiste d'une part à maintenir la pression sur les autorités sud-africaines pour l'éradication de l'apartheid et l'amorce de négociations sur une nouvelle constitution, et d'autre part à soutenir les forces démocratiques et les victimes de l'apartheid en Afrique du Sud.

M. de Venecia (Philippines)

Comme l'ont affirmé les Ministres des affaires étrangères de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) dans un communiqué publié en juillet dernier, la levée progressive des sanctions devrait aller de pair avec les progrès accomplis vers la matérialisation de transformations irréversibles et la création d'une Afrique du Sud exempte d'apartheid. Pour leur part, les Philippines continueront à appliquer les sanctions en tant que de besoin pour contribuer au maintien des pressions sur l'Afrique du Sud tout au long du processus de négociation, jusqu'à ce qu'une société démocratique et non raciale soit entrée dans les faits.

M. de Venecia (Philippines)

Tandis que le monde s'avance vers le XXI^e siècle, il connaît un âge unique de libération des peuples enchaînés dans les divers continents, principalement en Europe. La marche vers un nouvel ordre de justice et de liberté en Afrique du Sud suit le courant actuel de l'histoire. Il incombe aux Nations Unies de faire de leur mieux pour accélérer la venue de ce nouvel ordre.

La structure en désagrégation de l'apartheid, autrefois un bastion de l'injustice, de la terreur et de l'oppression, représente toujours un danger pour les non-avertis et les non-initiés. Dans son allocution de ce matin, M. Mandela nous mettait en garde, disant que l'Afrique du Sud était toujours dirigée par un régime minoritaire blanc, en vertu de la constitution même de l'apartheid. Celui-ci doit donc être totalement éliminé, de façon que le peuple de l'Afrique du Sud, qui s'est vu refuser une existence dans la dignité et la liberté, puisse se construire une nouvelle vie, qui réponde enfin à ses espoirs et à ses aspirations.

L'édifice qui doit être érigé sur les ruines de l'apartheid devrait être un monument durable, élevé à la gloire de la dignité humaine et de la liberté. Pour qu'il en soit ainsi, il doit reposer sur des fondements solides de paix, de justice et de respect absolu des droits de l'homme.

Pour refléter beauté et grandeur, son architecture ne doit pas être déparée par la plus petite trace ou le moindre vestige de racisme.

Lorsque cette nouvelle structure éclatante sera enfin construite dans les plaines d'Afrique du Sud, les peuples du monde pourront vraiment dire : "C'est là en vérité une des plus grandes réalisations des Nations Unies."

M. HOHENFELLNER (Autriche) (interprétation de l'anglais) : La remise du prix Nobel de littérature à Nadine Gordimer consacre certainement son exceptionnel mérite littéraire. Mais il s'agit là en outre d'un hommage rendu, par le truchement de cet auteur d'exception, à tous ceux qui n'ont cessé de s'opposer à l'apartheid. Et si cette récompense accordée à la juste cause de la lutte contre la forme institutionnalisée de discrimination raciale représente un prix appréciable, l'on voit se profiler aujourd'hui, enfin, à portée de main, le véritable prix qui est l'objectif final de tous les opposants de l'apartheid, à savoir l'éradication totale de l'apartheid.

M. Hohenfellner (Autriche)

Au cours des 12 derniers mois, nous avons été témoins d'événements décisifs sur la voie de l'élimination définitive du système de l'apartheid et de l'instauration d'une nouvelle Afrique du Sud démocratique, non raciale et unie. D'importants progrès dans la création d'un climat de négociations ont en fait été réalisés.

L'Autriche se félicite de l'abolition de ce que l'on a appelé les piliers de l'apartheid, tels que les Land Acts, le Group Areas Act et le Population Registration Act. La dernière pierre angulaire de l'ancien ordre, la Constitution de 1983, qui exclut la majorité de la population du processus politique, fait l'objet de négociations sur une nouvelle constitution, négociations qui doivent commencer le 20 décembre. Il est clair cependant que le simple fait d'effacer ces lois n'en fait pas disparaître les conséquences négatives pour les Sud-Africains noirs. Ces lois ont conduit, entre autres, à des déplacements forcés massifs, à des confiscations de terres et à la discrimination dans tous les aspects de la vie quotidienne. Par conséquent, des mesures positives de la part des autorités sud-africaines - à savoir une politique d'action déterminée - seront nécessaires.

Nous notons avec satisfaction que d'autres éléments contenus dans la Déclaration des Nations Unies sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe ont été appliqués. Parmi ces mesures positives, nous avons assisté à la libération de la plupart des prisonniers politiques et à une nette diminution du nombre de détenus. Malheureusement, tous les prisonniers politiques n'ont pas encore été libérés, comme le montre la détention persistante de prisonniers politiques dans ce que l'on appelle les homelands indépendants. C'est pourquoi l'Autriche demande une fois encore aujourd'hui que tous les prisonniers politiques soient libérés sans délai.

La vague de violence au cours des derniers mois est l'un des obstacles les plus dangereux au processus visant à mettre fin à l'apartheid.

L'Autriche est gravement préoccupée par les rapports presque quotidiens relatant des actes de violence ayant entraîné un nombre considérable de décès, le plus élevé jamais constaté dans l'histoire de l'Afrique du Sud. La violence dans les townships noirs a été considérée dans une large mesure comme un héritage du passé. Les politiques de domination et de ségrégation raciales ont débouché sur un système social hautement fragmenté où l'absence de

M. Hohenfellner (Autriche)

communication empêche systématiquement toute conciliation des conflits et qui rend la naissance d'une culture politique de tolérance et de compréhension mutuelle plus difficile. En outre, le système de l'apartheid, avec ses lois injustes et sa brutalité policière bien connue, a abouti à la perte de crédibilité des pouvoirs administratif et judiciaire aux yeux de la majorité de la population. L'Autriche se félicite des initiatives contre la violence, comme les pourparlers de paix soutenus par l'église et certains milieux d'affaires, et des initiatives privées, telles que Peace Action, où des individus ont mis sur pied un système d'alerte rapide pour prévenir les déchaînements de violence.

De nombreux espoirs ont été placés dans l'Accord national de paix, signé le 14 septembre 1991 par le Gouvernement sud-africain, l'ANC et l'Inkatha Freedom Party et 21 autres organisations, prévoyant un code de conduite tant pour les partis politiques que pour les forces de sécurité et assurant des mécanismes de surveillance. Jusqu'ici, cependant, l'Accord national de paix n'a pas répondu aux espoirs de mettre un terme à la tuerie insensée de nombreux innocents. L'Autriche demande à toutes les parties à l'Accord national de paix de respecter entièrement leurs obligations et de coopérer en toute bonne foi pour mettre fin rapidement à la vague de violence actuelle. Il ne fait aucun doute cependant que le Gouvernement sud-africain est le principal responsable de la protection de la vie et de la propriété de tout Sud-Africain, indépendamment de sa race, de sa couleur ou de ses opinions politiques. Il appartient par conséquent au gouvernement d'agir de façon impartiale pour rétablir et maintenir l'ordre et la sécurité pour tous les citoyens.

Après le processus très long de pourparlers à propos de pourparlers, la première série de négociations sur une nouvelle constitution est prévue pour les 20 et 21 décembre, après la réunion préparatoire de la fin de la semaine dernière. Cet événement marque le début d'une nouvelle époque pour l'Afrique du Sud, invitant tous les facteurs politiques pertinents de l'Afrique du Sud, sur un pied d'égalité, à rechercher un accord sur les mécanismes d'élaboration d'une nouvelle constitution, les principes essentiels dont elle doit s'inspirer et les arrangements intérimaires, ainsi que sur le rôle que doit jouer la communauté internationale tout au long du processus de transition.

M. Hohenfellner (Autriche)

Afin d'assurer une solution durable au problème de l'Afrique du Sud, il est impératif que la nouvelle constitution véritablement démocratique soit élaborée et acceptée par toute la population sud-africaine. Bien que de nombreuses différences subsistent quant aux détails, un consensus croissant parmi les différents groupes politiques en Afrique du Sud se dégage au sujet des principes sur lesquels doit se fonder cette nouvelle constitution, conformément aux principes qui figurent dans la Déclaration des Nations Unies sur l'apartheid. L'Autriche espère que les participants parviendront à un résultat rapide et véritablement démocratique dans un esprit de coopération.

M. Hohenfellner (Autriche)

Bien qu'il appartienne sans aucun doute aux Sud-Africains eux-mêmes de forger une nouvelle Afrique du Sud démocratique, non raciale et unie, la communauté internationale a un rôle important à jouer pour encourager et appuyer le processus de changement en Afrique du Sud. C'est pourquoi nous sommes tous appelés à aider les victimes de l'apartheid et à contribuer à réduire les inégalités socio-économiques existantes. A cette fin, l'Autriche augmentera ses contributions à divers fonds et activités dans le cadre des Nations Unies concernant l'Afrique du Sud et l'Afrique australe et elle appuiera en outre un certain nombre de projets individuels dans ce domaine. La transition pacifique de l'Afrique du Sud est d'une importance vitale, non pour les Sud-Africains uniquement, mais pour toute la sous-région et au-delà. Parallèlement à d'autres cas de transition, la communauté internationale doit par conséquent être prête, à la demande des Sud-Africains, à offrir ses bons offices et à fournir son aide pour assurer une transition réussie vers une société démocratique. Le renforcement de l'économie sud-africaine est spécialement important pour servir de base aux possibilités d'emploi si nécessaires dans de nombreux secteurs de la société sud-africaine. C'est pourquoi la communauté internationale a tiré la conclusion qu'il conviendrait que les sanctions économiques soient levées progressivement, de pair avec les changements qui interviennent en Afrique du Sud.

Quant à elle, l'Autriche a pris, le 24 septembre 1991, la décision de suspendre progressivement un certain nombre de sanctions économiques pour une période de 12 mois, compte tenu des progrès réalisés jusque-là, mais aussi pour montrer que ces sanctions seraient automatiquement réintroduites s'il n'y avait pas de nouveaux progrès dans le processus qui doit aboutir à l'élimination de l'apartheid.

Nous sommes convaincus que les Nations Unies peuvent aider considérablement l'Afrique du Sud qui s'efforce de traiter des nombreux problèmes résultant de décennies de cette politique d'apartheid. Au cours des derniers mois, nous avons constaté avec satisfaction que le Gouvernement sud-africain avait adopté une attitude plus positive envers les Nations Unies, comme en témoignent la signature du Traité sur la non-prolifération et, notamment, la signature du Memorandum d'accord avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), établissant une présence du HCR en

M. Hohenfellner (Autriche)

Afrique du Sud pour contribuer au processus de rapatriement. L'Autriche soutient le rapatriement des exilés sud-africains en contribuant au Comité de coordination national pour le rapatriement des exilés sud-africains.

Alors que les réfugiés politiques ont commencé à rentrer en Afrique du Sud et que le processus menant à l'élimination de l'apartheid progresse, l'Afrique du Sud s'est lancée sur la voie du retour au sein de la famille des nations, qui épouse les valeurs consacrées dans la Charte des Nations Unies.

Nous avons vu au cours des derniers mois que la communauté internationale réagissait bien à l'évolution positive des événements en Afrique du Sud. Des mesures concrètes et tangibles, ayant par exemple pour résultat de faciliter les contacts de personne à personne et la réadmission de l'Afrique du Sud aux Jeux olympiques, ont fait pressentir que la communauté des nations les accueillerait bien. Et certes, nous attendons tous avec impatience le jour où la nouvelle Afrique du Sud démocratique, non raciale et unie occupera la place qui lui revient ici dans l'enceinte de l'Assemblée générale.

M. O'BRIEN (Nouvelle-Zélande) (interprétation de l'anglais) : Au cours des 12 derniers mois, des changements politiques dramatiques ont continué de se produire en Afrique du Sud. L'élan pris a fait avancer quelque peu l'Afrique du Sud sur la voie de la démocratisation. Cela a été possible grâce aux pressions internationales soutenues et aux efforts des forces démocratiques en Afrique du Sud.

L'année passée, le Président De Klerk a mis en oeuvre les mesures qu'il avait promises précédemment. Les piliers législatifs de l'apartheid ont été abrogés, et l'Internal Security Act a été amendé. La plupart des prisonniers politiques ont été libérés et un accord a été conclu avec le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés pour superviser le retour des milliers d'exilés qui doivent être réintégrés. Des pourparlers préparatoires sur le format des discussions relatives aux arrangements constitutionnels et transitoires ont eu lieu. La Nouvelle-Zélande se félicite de ces événements. Sans aucun doute, ils représentent un changement significatif et profond dans le paysage politique de l'Afrique du Sud, "la course vers la normalité", comme M. Mandela les a appelés ce matin.

Cependant, malgré ces développements positifs, il est clair qu'il reste encore un certain chemin à faire avant que l'apartheid ne soit totalement

M. O'Brien (Nouvelle-Zélande)

éliminé et qu'un Etat démocratique ne soit établi. Alors que bon nombre des lois raciales les plus importantes ont été abrogées, l'apartheid existe encore. Les Noirs n'ont toujours pas un accès égal à l'éducation et à la santé. Aucune mesure d'importance n'a été prise pour corriger le déplacement forcé de Noirs de leur pays. Les Noirs ne sont pas représentés de façon adéquate dans les organes administratifs, et, ce qui est encore plus important, la majorité des Sud-Africains n'ont toujours pas le droit de participer à l'élection d'un gouvernement de leur choix. Quand toutes ces questions auront été examinées, et notamment quand un gouvernement non racial, démocratiquement élu, sera en place, nous pourrons dire alors que l'apartheid est mort. Mais ce moment n'est pas encore venu.

Nous sommes profondément préoccupés par l'effet néfaste qu'a produit la violence persistante sur le processus politique et par les rapports successifs concernant la participation des forces de sécurité à ces activités. Nous savons tous qu'en Afrique du Sud certains voudraient voir dérailler le processus de changement. Il est important que les parties au processus ne deviennent pas les otages de ces actes insensés et tragiques de violence et que le Gouvernement fasse la preuve de son impartialité en fournissant des forces de police convenables et qu'il réagisse face aux inquiétudes exprimées par les représentants de la population noire. Qui plus est, toutes les parties doivent exercer de la retenue et respecter l'Accord de paix conclu en septembre.

L'un des objectifs clefs de la communauté internationale a été d'exercer des pressions pour amener le Gouvernement sud-africain à la table des négociations et l'y maintenir jusqu'à ce que des changements fondamentaux et irréversibles soient assurés. A cet égard, la Nouvelle-Zélande est d'accord avec l'Organisation de l'unité africaine (OUA) quand elle estime que la négociation d'une constitution démocratique non raciale est à présent la question la plus pressante et la plus urgente. Nous sommes donc heureux que les parties se soient récemment mises d'accord sur des arrangements pour que la première réunion de la convention en vue d'une Afrique du Sud démocratique se tienne dans quelques semaines. Nous attendons beaucoup de ces pourparlers pour qu'ils permettent de compléter rapidement la transformation de l'Afrique du Sud en un Etat non racial et démocratique.

M. O'Brien (Nouvelle-Zélande)

Le défi que nous avons dû relever, individuellement et collectivement, au cours des 12 derniers mois, consistait à savoir comment réagir face aux développements positifs et comment les soutenir le mieux possible. Il nous semble qu'il faut trouver un bon équilibre qui reconnaisse les changements concrets en y réagissant de façon constructive et maintienne en même temps des pressions suffisantes pour encourager et soutenir le processus de démocratisation jusqu'à ce que les objectifs énoncés dans la Déclaration sur l'apartheid soient réalisés.

La position de la Nouvelle-Zélande a été formulée dans le contexte de la politique mise au point par le Commonwealth au cours des 12 derniers mois et telle que convenue par les chefs de gouvernement du Commonwealth réunis à Harare en octobre. A Harare, les dirigeants du Commonwealth sont tombés d'accord sur une approche de gestion programmée des sanctions qui lie tout changement dans l'application des sanctions aux mesures réelles et pratiques prises pour mettre un terme à l'apartheid. Cette approche reconnaît le rôle vital que les sanctions ont joué et continueront de jouer pour amener des changements en Afrique du Sud. Grâce à ce processus, des pressions seront maintenues à toutes les étapes des négociations, jusqu'à ce qu'un nouveau gouvernement démocratique non racial jouisse d'un contrôle effectif. La Nouvelle-Zélande appuie entièrement cette approche.

Le Commonwealth a également décidé que, compte tenu des progrès substantiels faits pour surmonter les obstacles dans la voie des négociations et afin de faciliter une interaction avec les forces démocratiques anti-apartheid en Afrique du Sud, une gamme de mesures limitant les contacts de personne à personne avec l'Afrique du Sud devraient être levées immédiatement. La Nouvelle-Zélande a pris des dispositions en vue d'appliquer cette décision.

M. O'Brien (Nouvelle-Zélande)

L'un des domaines qui a été marqué par des changements très positifs en Afrique du Sud est celui de l'intégration sans discrimination raciale dans les sports. Afin d'encourager l'unité sans discrimination raciale, le Commonwealth a accepté de lever les restrictions par sport pour les sports qui répondent à certaines conditions. Le Commonwealth est convenu de continuer à s'inspirer des décisions prises par le Comité olympique national en Afrique du Sud et autres organisations sportives non raciales appropriées. Nous sommes heureux que certaines associations sportives aient mis de l'ordre dans leurs affaires et aient été autorisées à participer aux compétitions internationales. Nous espérons que d'autres en tireront une leçon et imiteront ces exemples.

Depuis 1986, la Nouvelle-Zélande est un membre actif du Groupe intergouvernemental chargé de surveiller la fourniture et la livraison de pétrole et de produits pétroliers à l'Afrique du Sud. Le Comité a travaillé inlassablement pour que cette importante sanction soit respectée et, maintenant que des changements fondamentaux sont en cours en Afrique du Sud, nous attendons avec impatience le moment où cette sanction et d'autres mesures pourront être levées.

Tandis que nous nous félicitons des mesures prises jusqu'à présent pour éliminer l'apartheid et créer un climat propice aux négociations sur la constitution, les séquelles de l'apartheid demeurent profondément enracinées. De nombreux orateurs ont déjà évoqué cet aspect. Les inégalités économiques et sociales ne sont que trop évidentes. Par conséquent, il faut se concentrer davantage sur les besoins des victimes de l'apartheid. Ce matin, Nelson Mandela a parlé de façon éloquente de la nécessité d'assurer la formation des Noirs afin qu'ils aient les connaissances requises pour occuper des postes clefs de haut niveau dans l'administration sud-africaine durant la période critique de transition et au-delà.

La Nouvelle-Zélande est heureuse d'appuyer ces efforts par des programmes bilatéraux et multilatéraux, y compris le Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe. Nous avons été également heureux de répondre à l'appel lancé par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés afin d'aider au rapatriement d'exilés vers l'Afrique du Sud. A notre avis, il deviendra de plus en plus important d'axer les

M. O'Brien (Nouvelle-Zélande)

efforts de notre organisation de manière à faciliter le processus de transition et à répondre aux besoins de l'Afrique du Sud après l'élimination de l'apartheid.

Pendant de nombreuses années, l'Organisation des Nations Unies a joué un rôle prépondérant et éminent dans la campagne contre l'apartheid. Il est clair que ce rôle n'est pas terminé. En 1989, dans la Déclaration sur l'apartheid (résolution S-16/1), nous avons décidé à l'unanimité d'envoyer un message énergique aux autorités sud-africaines. Maintenant que nos efforts, conjointement avec ceux du Commonwealth et des organisations de libération en Afrique du Sud, commencent à porter leurs fruits, il est extrêmement important de continuer à envoyer un message clair et cohérent aux autorités sud-africaines.

Ce message devrait reconnaître ce qui doit être reconnu, à savoir que ce sont les efforts combinés et la compétence de MM. De Klerk et Mandela qui ont permis les progrès réalisés jusqu'à présent. Mais il faut également dire que nous avons la ferme intention de continuer de soutenir ce processus tant qu'un gouvernement non racial, démocratique, ne sera pas mis en place. A cet égard, la Nouvelle-Zélande espère que les projets de résolution au titre de ce point de l'ordre du jour, au lieu de simplement répéter les libellés du passé, sauront refléter de façon appropriée l'évolution de la situation politique en Afrique du Sud, et comme pour la Déclaration sur l'apartheid elle-même, le projet de résolution dont nous sommes saisis doit être le phare qui encourage tous les participants à aller de l'avant et à faire en sorte que nos efforts soient couronnés de succès.

M. PHOOFOLO (Lesotho) (interprétation de l'anglais) : Nous sommes tous témoins des événements historiques qui se déroulent en Afrique du Sud. La base juridique sur laquelle l'idéologie de l'apartheid a longtemps reposé a été fracassée. L'abrogation des Land Acts, de 1930 et de 1936, du Group Areas Act, de 1966, du Population Registration Act, de 1950, et du Black Communities Act, de 1984, ainsi que l'amendement de fond du Internal Security Act, sont une victoire pour le peuple sud-africain qui aspire à la justice et à la démocratie, et un événement heureux qui contribuera à l'élimination définitive de l'apartheid. Nous nous réjouissons de l'émergence en Afrique du Sud de valeurs pour lesquelles le peuple sud-africain et la communauté internationale luttent depuis longtemps.

M. Phoofole (Lesotho)

Nous nous félicitons certes de l'élimination de l'apartheid sur le plan légal, mais il ne faut pas nous leurrer car l'apartheid n'est ni mort ni enterré. Les structures et les déséquilibres socio-économiques qui sont les vestiges de 300 ans de colonialisme et d'apartheid demeurent fermement en place. Il reste à adopter des mesures législatives pour redresser efficacement l'héritage malheureux de l'apartheid. C'est un processus dont l'irréversibilité peut être garantie grâce à l'institutionnalisation d'une nouvelle constitution fondée sur les valeurs de justice, de liberté et de démocratie.

Au moment où nous nous adressons à nos frères et soeurs, nos voisins, nous voulons humblement leur faire remarquer que les Sud-Africains de toutes races sont partenaires. Ils doivent être à la hauteur de leur responsabilité historique qui est de traiter le processus délicat de négociation avec toute la circonspection qui s'impose. Ils sont destinés ou condamnés à élaborer ensemble la nouvelle constitution démocratique, que ce soit par le biais d'un gouvernement provisoire, d'une assemblée constituante provisoire ou de dispositions transitoires. C'est à eux seuls d'en décider.

Nous demeurons fermement convaincus que la communauté internationale doit continuer de compter dans une large mesure sur le peuple sud-africain lui-même pour savoir comment l'aider au mieux à ce stade crucial de sa lutte. C'est lui qui doit décider comment les gains actuels peuvent être exploités pour réaliser d'autres progrès. La communauté internationale pourra ensuite continuer d'aider à accélérer le rythme du changement.

Les affaires politiques de l'Afrique du Sud se trouvent à un stade très critique. Compte tenu du fait que nous examinons une situation qui, pendant des décennies, a été caractérisée par la crainte, la méfiance, la suspicion, la haine et l'oppression, nous lançons humblement un appel pour encourager les compromis, la souplesse, la perspicacité, le courage, la tolérance et une résistance absolue aux détracteurs, car c'est la seule façon de parvenir à des négociations authentiques et sérieuses en vue de façonner une Afrique du Sud nouvelle. Il ne faut jamais perdre de vue l'objectif final qui sera réalisé grâce à une constitution démocratique négociée sur une base populaire.

Chacun sait que la répartition des Sud-Africains noirs en tribus a toujours été un des grands desseins de l'apartheid. La connaissance politique

M. Phoofole (Lesotho)

empirique à l'intérieur de l'Afrique du Sud a ébranlé le mythe de l'hostilité tribale. La question du tribalisme en tant que telle n'a jamais soulevé de problème dans la lutte menée par la majorité opprimée.

Tandis que la communauté internationale était encouragée par les nouvelles attentes révolutionnaires découlant des événements politiques en Afrique du Sud, il devait y avoir des heures très sombres avant que la situation ne s'améliore. La violence est apparue comme l'un des obstacles les plus graves aux négociations. Le terrorisme de droite à la manière de van der Merwe et de Terreblanches s'est accru et étendu. Il faut garder à l'esprit que, conformément à la Déclaration sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe (résolution S-16/1) adoptée par consensus en décembre 1989, c'est à partir des perspectives mêmes de négociations sur une nouvelle constitution qu'il pourra exister une égalité politique pour la majorité des citoyens sud-africains.

M. Phoofofo (Lesotho)

En rejetant la notion de violence entre Noirs, notamment dans les foyers d'accueil, les fils de la terre ont déclaré que

"les pensionnaires de ces foyers sont incapables de faire la distinction entre la politique - si toutefois ils savent ce que signifie ce terme - menée par l'ANC et celle menée par l'Inkatha. Pour eux, ces organisations ne sont que des noms."

Le tribalisme n'a pas cours. Ils - les Sud-Africains - ont continué à dire :

"Le commencement de la fin de cette saignée consiste à en révéler le vrai visage, à faire connaître ses raisons, ses buts, ses objectifs non seulement aux populations noires de l'Afrique du Sud mais au monde entier dont la sympathie, de plus en plus nuancée à l'égard de notre cause commence, comme d'aucuns le souhaitent, à faire défaut."

Actuellement, il faut l'admettre, un calme relatif règne. Il faut espérer que ce climat et cette compréhension mutuelle prédomineront au-delà de la présente période de transformation historique.

Un aspect bien connu de la politique du Lesotho est le rejet de la violence, du terrorisme politique et de toutes tentatives délibérées pour obstruer la voie qui mène à la démocratie. C'est là un principe cher à la communauté internationale. Il est consacré dans la Charte des Nations Unies et tous les peuples qui se respectent doivent l'appliquer.

Tout en reconnaissant que la transformation complète en Afrique du Sud ne se fera pas du jour au lendemain, le Royaume du Lesotho ne peut rester indifférent à la violence, ni tolérer qu'elle soit utilisée en tant que moyen de réaliser des desseins politiques. Nous reconnaissons également que la transformation ou le processus de réforme est un exercice long et ardu.

Le monde a été choqué par le scandale de l'Inkatha, et les allégations selon lesquelles le Gouvernement sud-africain serait impliqué dans les actes de violence ont littéralement frappé de stupeur toutes les sociétés civilisées. Il était temps de présenter l'Inkatha pour ce qu'elle est, c'est-à-dire comme la seule organisation étant depuis longtemps encline à un comportement tribal, résultat direct de la politique d'apartheid des homelands.

Le monde a toujours rejeté la notion selon laquelle, dans tout climat explosif, l'utilisation d'armes de toutes sortes, y compris les lances et les machettes, peut être liée à une nécessité d'ordre culturel. Aucun autre

M. Phoofofo (Lesotho)

groupe "tribal" n'a été autorisé à porter de telles armes en public. Seuls les marchands de mort se présentant comme des travailleurs migrants dans les foyers ont été autorisés à masquer leurs desseins meurtriers dans la province du Natal et dans la région du Rift qui, malheureusement, sont devenues, ces mois derniers, des champs de mort.

Il n'a donc pas été surprenant d'entendre des informations révélant qu'une main cachée attisait la violence jusqu'à compromettre l'avenir de l'Afrique du Sud pour l'orienter vers une politique de tribalisme. La complicité de certains éléments des forces de sécurité de l'Etat dans les assassinats a été mise au jour.

Les Noirs d'Afrique du Sud ne sont pas seulement des êtres épris de paix, mais ils sont également très bienveillants. Le Président De Klerk lui-même en a témoigné en septembre 1990, lorsqu'il est venu pour la première fois à Soweto. Après avoir visité l'hôpital noir de Soweto - Baragwanath -, une école primaire, un foyer de travailleurs à Nancefiel et une nouvelle zone industrielle, il a déclaré, selon les informations publiées, avoir été "confondu" par l'accueil chaleureux qu'il avait rencontré auprès de la population de Soweto. Il a dit encore : "J'ai constaté partout un énorme réservoir de bonne volonté, un réservoir de bonne volonté plein de promesses pour l'avenir." C'est ce réservoir de bonne volonté qui sous-tend la cause de tous les Sud-Africains épris de paix dont le seul objectif est l'élimination de l'apartheid dans une Afrique du Sud démocratique non raciale.

La Déclaration de consensus des Nations Unies demandait l'instauration d'une situation propice à la négociation et le début d'un processus en toute bonne foi dans un climat exempt de violence. Il appartient à la communauté internationale de s'attaquer aux nouveaux problèmes qui pourraient compromettre le processus de négociation. Il convient qu'elle le fasse de façon simple et directe afin d'aboutir à des résultats concrets et de renforcer la crédibilité de tous les acteurs de ce processus.

Selon nous, il est évident que la protection des vies innocentes et des biens incombe essentiellement aux autorités sud-africaines. Comme cela a toujours été dit, la voie menant à la liberté n'est pas facile, et il appartient à tous les Sud-Africains, alors que la victoire est proche, de demeurer solidaires et de présenter un front uni contre l'apartheid pour assurer son élimination.

M. Phoofofo (Lesotho)

Alors que nous continuons à nous féliciter des mesures positives intervenues, tels les accords de paix nationaux récemment conclus, la création du front patriotique par les deux principaux mouvements de libération - African National Congress et Pan Africanist Congress - et d'autres formations démocratiques, il appartient à l'Assemblée, dont la responsabilité morale, voire politique, est évidente, de continuer à encourager le processus de transformation en cours en Afrique du Sud. Il nous revient d'oeuvrer à la création d'une Afrique du Sud démocratique et non raciale intégrée à la communauté des nations, lorsque l'apartheid aura été définitivement relégué dans les livres d'histoire. N'oublions pas que la lutte légitime contre l'apartheid est, depuis son origine, une lutte pour le droit du sang, ni plus ni moins.

La conférence de toutes les parties intéressées est la seule voie menant à une nouvelle Afrique du Sud démocratique. Cette demande de réunion des parties n'est pas nouvelle. Déjà, en 1961, Nelson Mandela lui-même, dans un appel aux dirigeants ainsi qu'aux partis de l'opposition en Afrique du Sud, déclarait :

"Aucun de nous ne peut tirer satisfaction de la crise qui surgit. Pour notre part, ... nous avons avancé des propositions sérieuses en vue de sortir de cette crise. Nous avons demandé au Gouvernement de convoquer un congrès national des représentants élus de toutes races, et de charger ce congrès d'élaborer une nouvelle constitution acceptable par tous les groupes raciaux de ce pays."

En évoquant cet appel lancé il y a 30 ans, il convient de se féliciter et d'encourager les derniers pourparlers de Jan Smuts entamés le 30 novembre 1991. Ils constituent une base très constructive pour mener l'Afrique du Sud vers une nouvelle ère. Comme l'a déclaré l'un des dirigeants sud-africains, il faut espérer que le Congrès prévu pour les 20 et 21 décembre engendrera de véritables négociations qui mèneront à une Afrique du Sud véritablement démocratique. Souhaitons que tous les acteurs politiques de l'Afrique du Sud sachent saisir cette occasion en participant au Congrès pour une Afrique du Sud démocratique.

En vertu de la Déclaration de consensus de décembre 1989, il incombe à l'Assemblée d'aider tous les Sud-Africains de bonne volonté à réaliser leurs aspirations et objectifs légitimes.

M. WILENSKI (Australie) (interprétation de l'anglais) : Dans la déclaration qu'elle a faite l'année dernière sur cette question, à la quarante-sixième session de l'Assemblée générale, ma délégation s'est réjouie de la possibilité qui s'offrait d'un véritable changement en Afrique du Sud, ainsi que du démantèlement du système inacceptable d'apartheid. Mais il s'agissait cependant d'un optimisme prudent, car nous n'assistions qu'au début d'un processus qui semblait encore terriblement vulnérable aux forces anti-démocratiques de la société sud-africaine qui, pendant si longtemps, avait refusé la liberté et la justice à la majorité des Sud-Africains en semant la destruction et l'instabilité en Afrique australe.

Cette année, je suis plus sûr que lorsque nous examinerons la question de l'apartheid à la quarante-septième session de l'Assemblée générale, la démocratisation de l'Afrique du Sud aura atteint le point de non-retour et que la perspective d'une Afrique du Sud post-apartheid sera vraiment rapprochée.

Lorsque le Premier Ministre australien a récemment évoqué la situation en Afrique du Sud à la réunion des chefs de gouvernement du Commonwealth, il a vanté le courage et la ténacité dont ont fait preuve Nelson Mandela et d'autres dirigeants africains pour forger un nouveau destin à l'Afrique du Sud. Il a également reconnu que le Président De Klerk méritait nos éloges pour les changements fondamentaux apportés malgré une inquiétude bien compréhensible face à un certain ralentissement dans le processus.

D'autres orateurs ont énuméré les jalons sur la voie de l'élimination de l'apartheid dont nous avons été témoins cette année et l'accélération de l'évolution politique promise pour 1992. Il s'agit là d'un acquis considérable dans lequel les sanctions appliquées par la communauté internationale ont joué un rôle décisif. C'est maintenant un cliché que de dire que les sanctions ne visaient pas à mettre l'Afrique du Sud à genoux mais à la ramener à la raison, et maintenant elles ont conduit le Gouvernement sud-africain à la table des négociations. Le défi auquel nous sommes actuellement confrontés consiste à trouver un équilibre qui permette de maintenir des pressions efficaces pour démanteler complètement l'apartheid, tout en obtenant et en favorisant une évolution positive vers ce démantèlement.

A cet égard, je voudrais mettre l'accent sur la démarche en quatre phases qui doit présider à la levée des sanctions, démarche qu'ont approuvée les

M. Wilenski (Australie)

chefs de gouvernement du Commonwealth lors de leur récent Sommet de Harare et qui reflète le point de vue exprimé par les forces démocratiques anti-apartheid.

Il s'agit d'un ensemble qui lie les changements dans l'application des sanctions à l'adoption de mesures véritables et concrètes pour mettre fin à l'apartheid, aboutissant à l'adoption d'une constitution démocratique non raciale et à l'instauration d'un nouveau gouvernement pour l'Afrique du Sud post-apartheid. Par le biais de sa participation aux travaux du Comité des ministres des affaires étrangères du Commonwealth relatifs à l'Afrique australe, l'Australie a pris une part active à l'élaboration de cet ensemble à l'application duquel elle est profondément attachée.

L'Australie se félicite chaleureusement des résultats des derniers entretiens préparatoires à la All-Party Conference proposée, et connue dorénavant sous le nom de Convention pour une Afrique du Sud démocratique, ou CODESA, qui doit se tenir les 20 et 21 décembre. Bien que les pourparlers préparatoires n'aient porté que sur les modalités administratives concernant la CODESA, ils ont néanmoins marqué un tournant, plus de 20 organisations ayant accepté de participer pour négocier un règlement pour une Afrique du Sud nouvelle réunifiée. L'Australie prie instamment toutes les parties de ne pas abandonner leur attachement aux discussions qui aboutiront à une constitution démocratique, à des élections sans critères de race et à une Afrique du Sud post-apartheid.

Il faut également que la communauté internationale envisage dès maintenant le rôle actif qu'elle devra jouer dans la reconstruction politique, sociale et économique de l'Afrique du Sud de post-apartheid, y compris l'élimination de l'héritage social et économique de l'apartheid. Comme le Ministre australien des affaires étrangères, le sénateur Gareth Evans, le faisait remarquer dans un récent discours à la Fondation Mandela, à Sydney :

"La tâche qui attend l'Afrique du Sud est écrasante. L'héritage de l'apartheid, en termes socio-économiques comme en termes politiques, est effrayant."

L'Australie, par conséquent, continue d'appuyer les travaux du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'Afrique du Sud et du Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe, et se félicite des nouveaux éléments dans les projets de résolution dont nous

M. Wilenski (Australie)

sommes saisis à propos de ces fonds, et qui sont conçus pour faire en sorte que les programmes évoluent en fonction des changements que connaît l'environnement politique sud-africain et au même rythme.

S'agissant des efforts nationaux de l'Australie dans ce domaine, l'accent a été particulièrement mis sur les initiatives visant à renforcer la capacité de planification du mouvement démocratique anti-apartheid en matière de politique économique. Dans ce contexte, le mandat du Centre pour l'étude de l'économie sud-africaine et de la finance internationale, créé à l'instigation de l'Australie, couvre non seulement l'application de sanctions financières aujourd'hui mais également l'intégration rapide et effective de l'économie sud-africaine post-apartheid dans le système financier international.

L'Australie estime que si la justice et la prospérité économiques ne vont pas de pair avec la liberté politique, il n'y aura pas de véritable libération du peuple sud-africain.

Ma délégation s'est montrée optimiste quant à la perspective de voir apparaître rapidement une Afrique du Sud libre, car elle pense qu'il y a de bonnes raisons d'être optimiste. Mais nous ne sommes pas aveugles face aux embûches et aux obstacles qu'il nous faudra encore surmonter. Le Gouvernement sud-africain porte une lourde responsabilité eu égard à l'état actuel de la société sud-africaine et il doit s'acquitter de ses obligations, notamment en ce qui concerne la poursuite de la violence et les derniers prisonniers politiques, y compris ceux des bantoustans. Il faut que toutes les parties en Afrique du Sud respectent l'accord national de paix conclu en septembre. Le Gouvernement sud-africain doit agir de bonne foi pour accélérer le processus de changement politique et toutes les parties sud-africaines doivent s'engager dans ce processus.

Le Gouvernement australien se félicite du fait que l'Assemblée générale parlera à nouveau d'une seule voix pour condamner le système d'apartheid, pour reconnaître les progrès significatifs qui ont été accomplis et pour amorcer la réaction internationale concertée qui s'impose. Le projet de résolution dont nous sommes saisis à ce propos représente un progrès utile et constructif par rapport aux textes de l'année dernière. Après les années difficiles de lutte contre l'apartheid, pendant lesquelles la solidarité de l'Assemblée a été une source importante de soutien et d'encouragement aux forces démocratiques à

M. Wilenski (Australis)

l'intérieur de l'Afrique du Sud, tenons-nous solidement derrière elles alors que, comme l'a indiqué le représentant de l'African National Congress lors des entretiens du week-end dernier, elles sont en train de parcourir le dernier kilomètre qui les sépare de la liberté.

Alors que nous nous réunissons à la présente session pour étudier les progrès réalisés dans l'application de la Déclaration sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe, les Sud-Africains sont pour la première fois prêts à entamer des négociations formelles. Le Gouvernement australien demande à toutes les parties de le faire en ayant à l'esprit un objectif fondamental, à savoir rapprocher l'objectif d'une Afrique du Sud libre.

M. AL-KHOULI (Tunisie) (interprétation de l'arabe) : Qu'il me soit permis tout d'abord de renouveler les félicitations de ma délégation au représentant de l'Arabie saoudite à l'occasion de son élection à la présidence de l'Assemblée générale pour la quarante-sixième session. Son expérience bien connue dans l'action diplomatique et ses très grandes capacités personnelles sont véritablement une garantie de succès dans l'examen des questions dont nous sommes saisis à la présente session.

M. Al-Khouini (Tunisie)

Je tiens également à exprimer nos remerciements et notre gratitude au Secrétaire général des Nations Unies, au Comité spécial contre l'apartheid et au Groupe intergouvernemental chargé de surveiller la fourniture et la livraison du pétrole et de produits pétroliers à l'Afrique du Sud pour les rapports précieux que l'Assemblée générale a reçus au titre du point 37 de l'ordre du jour, relatif à la politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain.

C'est également un plaisir pour moi de féliciter, au nom de ma délégation, le leader Nelson Mandela pour l'allocution remarquable qu'il vient de prononcer ce matin devant l'Assemblée générale et pour le désir sincère et la volonté ferme qu'il a manifestés, comme à son habitude, de voir instaurée dans son pays une paix juste basée sur la liberté et la dignité pour toutes les catégories sociales dans le cadre d'un système démocratique où les droits sont sauvegardés, ainsi que les libertés et l'égalité.

Le nom de Nelson Mandela sera toujours pour les générations qui suivront le symbole d'une volonté authentique et d'une lutte inlassable pour la libération des peuples; il restera également associé à la nouvelle société africaine qui tendra, à l'avenir, vers l'adoption du dialogue comme meilleur moyen d'interaction entre les différentes parties en Afrique du Sud.

Nous nous réunissons aujourd'hui, deux ans après la promulgation de la Déclaration de l'Assemblée générale qui a déterminé les moyens d'instaurer un climat propice qui contribuerait à nous rapprocher progressivement de l'objectif pour lequel a lutté le peuple d'Afrique du Sud : créer une société démocratique où régneront la justice et l'égalité des races. Cette déclaration, qui a été adoptée à l'unanimité en 1989 par l'Assemblée générale à sa seizième session extraordinaire consacrée à l'apartheid, a préparé le terrain pour la création d'un climat de responsabilité et l'adoption du principe du dialogue, souhaité par la communauté internationale, comme le meilleur moyen de régler la situation qui va se détériorant en Afrique du Sud et qui, de par son caractère chronique, est devenue une source d'inquiétude et a fait de cette région un foyer de tensions de plus en plus graves.

La communauté internationale s'est félicitée de cette tendance pacifique, seule garantie de l'élimination totale du régime abhorré de l'apartheid. Cependant, nous avons constaté qu'un grand nombre d'obstacles continuent

M. Al-Khouini (Tunisie)

malheureusement d'entraver l'adoption de cette méthode pour régler la situation chronique en Afrique du Sud. En effet, l'escalade de la violence n'a pas permis l'amorce d'un dialogue constructif entre les différentes parties. Les nombreuses interventions et les excès des forces de l'ordre ont contribué à la dégradation de la situation, créant un climat instable qui, par le fait même, a provoqué des réactions excessives de la part du régime d'apartheid.

Le rapport du Secrétaire général (A/45/1052) décrit un certain nombre de mesures qui ont été prises pour l'élimination du système d'apartheid. Il confirme en même temps que nombre d'entre elles n'ont pas donné les résultats escomptés. En effet, tous les prisonniers politiques n'ont pas encore été libérés, la contrainte exercée sur la liberté d'action politique ne s'est pas relâchée, sans compter la discrimination et la ségrégation qui sévissent toujours sur le plan social et économique.

Le régime d'Afrique du Sud a adopté un certain nombre de mesures constitutionnelles pour supprimer les lois qui forment les piliers de l'apartheid, tels le Group Areas Act, les lois discriminatoires contre diverses catégories de la société et le Population Registration Act, ainsi que d'autres lois injustes qui vont à l'encontre des moindres principes d'égalité et d'équité entre les races. Certes, la communauté internationale a exprimé sa satisfaction à l'égard de ces mesures constitutionnelles, mais il n'en reste pas moins qu'il ne suffit pas de supprimer des lois en théorie, il faut éliminer en pratique la discrimination et prendre les mesures nécessaires pour jeter les bases réelles qui doivent permettre de réaliser des progrès en matière de justice sociale et d'égalité entre les races.

De même, il est évident que le régime d'Afrique du Sud doit s'attacher à l'intégration de toutes les races dans le cycle économique, et ce en garantissant les droits fondamentaux de la majorité des catégories de la société, et notamment le droit au travail, à l'éducation, au logement et à la santé. Il est également certain, sur le plan politique, que pour instaurer des bases solides pour ce dialogue tant souhaité entre les différentes parties, il faut assurer la participation de toutes les forces politiques d'Afrique du Sud, sans discrimination ni restriction, afin qu'elles puissent exprimer leurs aspirations par les voies démocratiques qui garantissent la

M. Al-Khouini (Tunisie)

liberté d'opinion et d'expression dans un climat d'égalité et dans le cadre des principes démocratiques qui se basent sur les décisions de la majorité.

Partant de là, nous devons souligner une fois de plus qu'on ne peut édifier une société égalitaire en Afrique du Sud sans se baser sur ces principes dont le monde entier a reconnu l'importance en tant que facteur garantissant l'abolition totale et radicale du système d'apartheid, car une solution partielle de cette question est susceptible d'entraver toute action réelle et sérieuse tendant à l'élimination des bases mêmes de ce régime odieux.

La Tunisie, qui a toujours soutenu la lutte du peuple de l'Afrique du Sud pour l'établissement d'une société démocratique où toutes les races et toutes les catégories sociales jouiraient des mêmes droits et d'occasions égales, s'adresse de nouveau, du haut de cette tribune, au régime de Pretoria, pour qu'il renonce définitivement à sa politique d'apartheid sous toutes ses formes et cesse ses pratiques inhumaines.

M. Al-Khouini (Tunisie)

La Tunisie en appelle également à la communauté internationale pour qu'elle maintienne les pressions économiques et politiques sur le régime minoritaire d'Afrique du Sud. Il n'y a pas place aujourd'hui dans l'ordre mondial naissant pour un régime qui marginalise la majorité de la population et bafoue ses aspirations à la liberté, la justice et l'égalité.

L'Assemblée générale est également invitée à adopter toutes les mesures nécessaires en vue d'inciter le régime de Pretoria à appliquer toutes les résolutions des Nations Unies relatives à la lutte contre l'apartheid et à continuer de surveiller attentivement les événements en Afrique du Sud, car tout recul qui retarderait la restauration des droits de la majorité noire et empêcherait sa participation à l'édification d'une société égalitaire aurait un effet négatif sur la paix et la sécurité dans cette région. L'Afrique australe a été témoin le long des siècles d'atrocités qui ne sont plus tolérables dans notre monde d'aujourd'hui, un monde qui se dirige inmanquablement vers l'instauration de sociétés démocratiques basées sur la justice et l'égalité.

Le continent africain aspire aujourd'hui à participer effectivement à la création du nouvel ordre mondial que nous espérons tous et qui, grâce aux récents développements dans les relations internationales, est devenu un objectif commun auquel nous travaillons avec toutes les autres parties internationales. Dans le but de renforcer la marche du continent africain vers le progrès et le développement, nous devons oeuvrer sans relâche, en coopération avec toutes les parties internationales ici représentées, en vue d'éliminer les causes de tension qui continuent d'entraver cette marche.

Les nombreuses crises de notre continent trouvent peu à peu des solutions pacifiques, à l'exception de la situation en Afrique du Sud, en raison de la politique d'apartheid et de ses répercussions, non seulement sur la situation intérieure mais également sur la situation des Etats de la ligne du front, et, partant, sur les situations régionale et internationale.

Le régime de Pretoria devra donc, s'il souhaite consacrer ses efforts au sein du système pacifique international prévalant aujourd'hui, se conformer aux résolutions internationales et aux normes humaines et commencer immédiatement à poser les jalons démocratiques de la vie politique, économique et sociale de l'Afrique du Sud. Il devra également renoncer définitivement à

M. Al-Khouini (Tunisie)

agir selon la logique de la force, car les relations internationales actuelles ont montré la nécessité de renoncer à ces méthodes, qui ne servent ni la paix ni la sécurité internationales.

M. MOORE (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : Le débat de cette année sur l'Afrique du Sud intervient à un moment où il existe plus de raisons que jamais d'espérer qu'un système de démocratie multipartite non raciale sera bientôt mis en place. La conférence préparatoire du week-end dernier a été la dernière étape de la phase des prénégociations. La convocation ce mois-ci de la Convention pour une Afrique du Sud démocratique marquera le début des négociations constitutionnelles complètes. Ces développements positifs sont à porter essentiellement au crédit des parties en Afrique du Sud qui ont montré une impressionnante capacité à enterrer le passé en vue de travailler à l'avènement d'une démocratie non raciale en Afrique du Sud.

La communauté internationale a également joué un rôle important. L'esprit de coopération affiché cette année au cours des consultations sur les projets de résolution de l'Assemblée générale relatifs à l'Afrique du Sud - notamment le projet de résolution global relatif aux efforts internationaux visant à l'établissement d'une Afrique du Sud démocratique et non raciale - montre bien le climat international sans cesse plus constructif qui continuera d'exercer des pressions pour accélérer le processus de changement en cours en Afrique du Sud. Je voudrais plus particulièrement attirer l'attention sur le rôle capital qu'a joué dans ces efforts l'Ambassadeur Ibrahim Gambari, Président du Comité spécial contre l'apartheid. Son aménité et son réalisme ont joué un rôle déterminant en nous encourageant tous à adopter une attitude constructive et unie vis-à-vis de cette question.

Depuis le débat de l'an dernier, le processus de changement en Afrique du Sud s'est accéléré, confirmant l'opinion de mon gouvernement selon laquelle ce processus est irréversible. La libération des prisonniers politiques, l'abrogation des textes qui étaient les piliers de l'apartheid, notamment du Group Areas Act et du Population Registration Act, et le début du retour des exilés, sont des événements très importants.

La convergence de plus en plus nette, en Afrique du Sud, des opinions sur les principes constitutionnels, est une raison supplémentaire d'espérer.

M. Moore (Etats-Unis)

Toutes les parties aux négociations sont tombées d'accord sur certains éléments fondamentaux qui devront figurer dans une nouvelle constitution, notamment une déclaration sans équivoque des droits de l'homme et un parlement composé de deux chambres dont les membres seraient élus à la représentation proportionnelle. Toutes les parties ont accepté le concept, inscrit dans la Déclaration des Nations Unies sur l'apartheid (1989), selon lequel :

"tous les hommes et toutes les femmes ont le droit et le devoir de participer à leur propre gouvernement, en tant que membres égaux de la société, et qu'aucun individu ou groupe d'individus n'a le droit d'en gouverner un autre sans son consentement démocratique." (A/RES/S-16/1, huitième alinéa du préambule)

La valeur du rôle des organisations internationales en Afrique du Sud a été démontrée au cours de l'année passée. Je voudrais plus particulièrement souligner l'assistance apportée au retour des exilés par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). Les Etats-Unis ont vigoureusement appuyé un tel rôle pour le HCR et nous sommes heureux de voir que le processus de rapatriation est maintenant en marche.

Certes, les événements survenus en Afrique du Sud au cours de l'an passé n'ont pas tous été positifs. La violence continue de prélever un lourd tribut en vies humaines, bien que la signature de l'Accord de paix national laisse espérer la fin du cycle de violence.

Par ailleurs, d'énormes difficultés nous attendent pour guérir les séquelles socio-économiques de l'apartheid, notamment dans les domaines du logement, de l'éducation et de la santé. Nous continuons à presser le Gouvernement sud-africain d'engager, en liaison avec d'autres parties et avec le monde des affaires, des actions supplémentaires dans ces domaines. A long terme, une politique économique qui inspire la confiance chez les investisseurs internationaux créera la croissance nécessaire au puissant décollage économique des victimes de l'apartheid.

Lorsque la Déclaration des Nations Unies sur l'apartheid a été adoptée en 1989, il aurait semblé excessivement optimiste de prédire que des négociations à grande échelle seraient imminentes, dans deux ans seulement, que les textes établissant l'apartheid seraient abrogés, et que Nelson Mandela serait présent ce matin devant l'Assemblée générale des Nations Unies et

M. Moore (Etats-Unis)

dirait dans une allocution que "nous pouvons voir se lever à l'horizon" une Afrique du Sud "d'émancipation, de prospérité, de bonheur et de paix" (A/46/PV.59, p. 52 à 55). Il paraît maintenant vraisemblable que la majorité des Sud-Africains, si longtemps privée de tout moyen d'expression, sera bientôt représentée par un gouvernement qu'elle aura librement choisi. Mon gouvernement, tout comme la communauté internationale, se réjouit de cette perspective et s'attachera à la réalisation de cet objectif.

La séance est levée à 18 h 40.